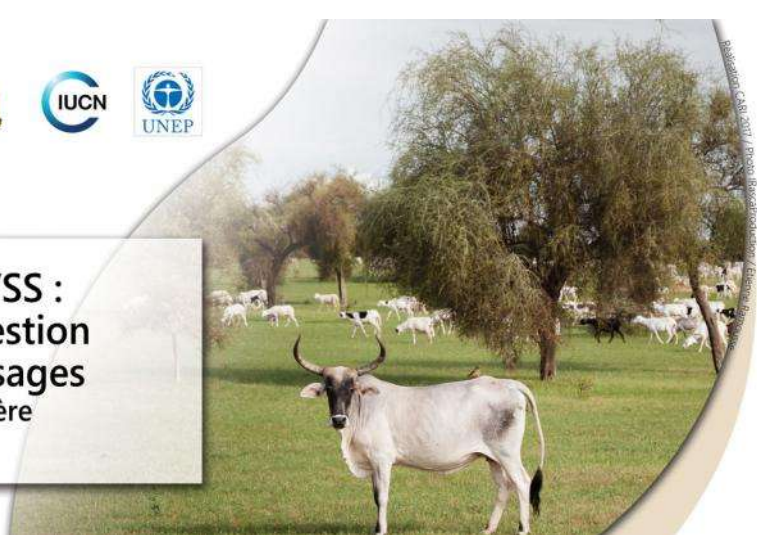


Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte  
Relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies  
et le changement d'échelle



**Le pastoralisme dans l'IGMVSS :  
le rôle des pasteurs dans la gestion  
durable des terres et des paysages  
en particulier en zone transfrontalière**

*26 - 28 mars 2018 à Niamey*



# RAPPORT FINAL DE LA RENCONTRE RÉGIONALE

Formation animée par : M. Abouba Saidou, docteur en sciences et médecine vétérinaire

Auteure : Mme Manon Albagnac, CARI

Sous la coordination de : Mme Adeline Derkimba, CARI



Le ReSaD est un réseau coordonné par le CARI et financé par l'AFD, l'Union Européenne  
et le Fonds pour l'Environnement Mondial



## Sommaire

---

Avant-propos.....	3
Déroulement de la rencontre.....	4
• OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	4
• PARTENAIRES DE L'ORGANISATION DE LA RENCONTRE RÉGIONALE.....	5
• RÉSUMÉ DES TROIS JOURNÉES DE FORMATION.....	5
Ouverture.....	6
Session 1 : Appréhender la diversité des systèmes pastoraux dont transfrontaliers.....	7
• LE PASTORALISME DANS LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GMV.....	7
• SYSTÈMES PASTORAUX AU SAHEL, CAS DU BURKINA FASO, DU NIGER ET DU TCHAD.....	9
Session 2 : La réglementation qui encadre le pastoralisme.....	16
• PARTAGE D'INFORMATION SUR LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR.....	16
• ANALYSE DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES À LA MOBILITÉ – TRAVAUX DE GROUPE.....	18
Session 3 : Gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires.....	21
• INTRODUCTION AUX ÉCOSYSTÈMES DES ZONES ARIDES ET SEMI-ARIDES.....	21
• LES INITIATIVES TERRITORIALES D'APPUI AU PASTORALISME TRANSFRONTALIER.....	26
Session 4 : Impacts liés au pastoralisme transfrontalier.....	31
• ANALYSE DES IMPACTS ET POTENTIALITÉS DU PASTORALISME TRANSFRONTALIER – TRAVAUX DE GROUPE.....	31
• COMPLÉMENTS DU FORMATEUR SUR LES POTENTIALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PASTORALISME TRANSFRONTALIER.....	33
Session 5 : Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS.....	34
• ENJEUX ET DÉFIS DU PASTORALISME TRANSFRONTALIER, AVENIR POUR LA MOBILITÉ VERS LES PAYS CÔTIERS.....	34
• TABLE-RONDE SUR LE PASTORALISME DANS LA GMV ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE.....	38
Conclusion.....	41
Annexes.....	42
• AGENDA DE LA RENCONTRE.....	42
• LISTE DES PARTICIPANTS.....	44

## Avant-propos

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est une initiative panafricaine pour restaurer et gérer durablement les terres dans la région sahélo-saharienne afin de répondre à la fois à la lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres. L'initiative entend donc faire de la gestion durable des terres et du paysage son cheval de bataille et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs du Développement Durable (ODD). Afin d'accroître et de soutenir la mise en œuvre de la GMV, le Fonds pour l'Environnement Mondial a financé le projet «Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte : Relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies et le changement d'échelle », un projet mis en œuvre par ONU-Environnement (Ex-PNUE) et exécuté par l'UICN dans une dynamique de partenariat et de synergie avec tous les partenaires engagés dans la GMV.

Dans le cadre du projet «Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte », une série de formation sur les approches intégrées de gestion durable des paysages sont prévues pour le renforcement des capacités des acteurs. La présente formation sur le pastoralisme transfrontalier et la gestion durable des terres et des paysages s'inscrit dans ce cadre de renforcement de capacité. En effet, dans les zones arides et semi arides, les systèmes d'élevage mobiles, adaptés aux conditions écologiques, constituent les principales activités d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles. Des ressources fragiles et continuellement soumises aux aléas climatiques, faisant de la mobilité des troupeaux, l'un des principaux piliers de sécurisation des moyens d'existence des communautés pastorales. Ce mode emblématique d'exploitation des ressources dans le Sahel s'exprime à travers des systèmes d'élevage différents d'un pays à l'autre et à l'intérieur même des pays, qui contribuent à l'équilibre des écosystèmes et aux paysages sahéliens. Malheureusement, les systèmes de gouvernance dans les pays et entre pays ne prévoient qu'insuffisamment les dispositions réglementaires et effectives prenant en compte cette mobilité. L'insuffisance réside au niveau de l'application effective des textes règlementaires, en particulier dans le cadre du pastoralisme transfrontalier. Ainsi, les réglementations et les interventions ponctuelles et sectorielles considèrent, de manière incomplète, la question de la gestion durable des terres et des paysages transfrontaliers. Pourtant, avec le changement climatique, les transhumances sont plus en plus précoces et les éleveurs vont de plus en plus au Sud et traversent plus de frontières qu'auparavant (BRACED-NCG, 2017).

Ce contexte justifie l'importance de travailler au renforcement des capacités de gestion durable des ressources des communautés pastorales et agropastorales, en soulignant la contribution du pastoralisme à la gestion des terres et des paysages, à la sécurité alimentaire et à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, en particulier en zone transfrontalière.



## Déroulement de la rencontre

- OBJECTIFS DE LA FORMATION

La rencontre régionale a eu pour ambition de contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel à travers l'amélioration des pratiques de gestion intégrée des paysages et l'accroissement des capacités de résilience des communautés pastorales.

*Ainsi, la rencontre a visé à :*

- Renforcer la compréhension des participants sur les potentialités environnementales, sociales et économiques du pastoralisme et sur sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Grande Muraille Verte ;
- Outiller les participants avec des principes de gouvernance sur les ressources naturelles/pastorales (intra et inter pays) ;
- Renforcer le plaidoyer vis-à-vis des acteurs politiques pour la mise en œuvre de politiques pertinentes qui prennent en charge efficacement la gestion durable des ressources pastorales dans les pays et sur les zones transfrontalières.

*A l'issue de la rencontre il était attendu que :*

- Les parties prenantes soient sensibilisées à l'intérêt d'appuyer le développement du pastoralisme dans les territoires et l'atteinte des objectifs de la Grande Muraille Verte ;
- Les parties prenantes soient outillées à une meilleure valorisation du pastoralisme comme moyen durable de gestion du paysage, de conservation de la biodiversité et de sécurisation alimentaire ;
- Les parties prenantes soient outillées pour porter un plaidoyer auprès des pouvoirs publics ;
- Une synergie et une dynamique collective soient créées entre les acteurs qui poursuivent les échanges entre pairs suite à la formation.



- PARTENAIRES DE L'ORGANISATION DE LA RENCONTRE RÉGIONALE :

**Organisation logistique :** CARI et CNCOD



**Préparation des contenus :** Dr Abouba SAIDOU et Mme Adeline Derkimba (CARI)

Cette rencontre est rendue possible par le travail en réseau et l'expérience du ReSaD, de ses plateformes (SPONG, CNCOD, GTD et GCOZA) et de l'association partenaire au Tchad (LEAD Tchad, RADD0).



- RÉSUMÉ DES TROIS JOURNÉES DE FORMATION

La formation a été composée de 5 sessions étalées sur trois jours (voir l'agenda en annexe).

**Session 1 :** Appréhender la diversité des systèmes pastoraux, dont transfrontaliers. Cette session a visé à comprendre la diversité des systèmes pastoraux dans les trois pays (Burkina Faso, Niger et Tchad), à travers des apports théorique du formateur suivis de travaux de groupe.

**Session 2 :** La réglementation qui encadre le pastoralisme. Cette session a permis de rendre intelligible une règlementation diversifiée et plus ou moins mise en œuvre dans les pays, à travers des apports théorique du formateur suivis de travaux de groupe.

**Session 3 :** La gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires. Cette session a visé à améliorer la compréhension des dynamiques territoriales sur la base des modalités de gestion des ressources et la durabilité du pastoralisme. La session a été introduite par une présentation du formateur, puis elle a permis un partage d'expérience à travers la présentation de deux études de cas et des travaux de groupe.

**Session 4 :** Les impacts du pastoralisme transfrontalier. Cette session a eu pour objectif d'examiner les impacts environnementaux, économiques et sociaux du pastoralisme transfrontalier, en montrant d'une part les opportunités qu'il représente face aux enjeux de la zone, et d'autre part les difficultés qu'il génère en matière de gestion des ressources et de réglementation. Les participants ont travaillé en groupe sur l'identification des impacts du pastoralisme transfrontalier dans les zones de départ et d'arrivées. Leurs travaux ont ensuite été complétés par des apports théoriques du formateur.

**Session 5 :** Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS. Cette dernière session a visé à montrer l'opportunité que représente le pastoralisme transfrontalier pour les territoires, les contraintes auxquelles il doit faire face et sa cohérence avec l'IGMVSS. Elle s'est déroulée sous la forme d'une table-ronde entre des représentants de la société civile et de la GMV du Burkina Faso, du Niger et du Tchad.



## Ouverture

La rencontre a démarré par une cérémonie d'ouverture, permettant de souhaiter la bienvenue aux participants et de rappeler les objectifs de la rencontre. Quatre allocutions ont été prononcées par :

**M. Ahmadou Gambo**, chargé de liaison du ReSaD au Niger et coordinateur du CNCOD qui coorganise l'atelier.

**Mme Adeline Derkimba**, coordinatrice du ReSaD et codirectrice du CARI qui est également coorganisateur de l'atelier.

**M. Razingrim Ouedraogo**, chargé de programme au sein de l'UICN qui exécute le projet « Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte ».

**M. Abdou Ibrahim**, représentant de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Niger.

Les allocutions ont permis de remercier les partenaires du développement qui s'investissent dans le combat contre l'insécurité alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques. Le FEM qui finance le projet « Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte », le PNUE qui le met en œuvre et l'UICN qui l'exécute, soutiennent en particulier l'initiative à travers des actions de renforcements des capacités telles que cette formation sur le pastoralisme transfrontalier.

Cette question du pastoralisme transfrontalier interpelle les partenaires de l'organisation de la rencontre, le CARI et le CNCOD, en tant que voie incontournable pour le développement des zones arides et cela semble donc une voie pertinente pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Aussi, il était attendu que les travaux collectifs de cette rencontre permettent de faire avancer la prise en compte du pastoralisme dans les actions de l'Initiative. Pour sa part, le représentant de la Grande Muraille Verte a salué la tenue de cette rencontre qui selon lui devrait permettre d'outiller les participants pour porter un plaidoyer afin d'accroître la mise en œuvre des politiques publiques liées au pastoralisme.

Enfin, le représentant de l'UICN a fait part de son souhait que cette rencontre permette de réfléchir sur les différentes options pour amener les acteurs des multiples secteurs du développement rural (agriculture, élevage, environnement) à trouver les voies pour lutter ensemble contre le fléau qu'est la dégradation des terres.



# Session 1 : Appréhender la diversité des systèmes pastoraux dont transfrontaliers

- LE PASTORALISME DANS LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GMV

## Présentation introductive – Dr. Abouba Saidou

### Rappels sur l'IGMVSS

L'Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel est née de la volonté des chefs d'État Africains de « donner un assaut final » à la désertification et l'insécurité alimentaire (7<sup>ème</sup> session du CENSAD, Ouagadougou 2005). Elle s'inscrit dans le plan d'action du volet environnemental du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), qui est une autre grande initiative conçue en 2001. L'IGMVSS a été endossée par l'Union Africaine lors de sa 8<sup>ème</sup> session (Addis-Abeba 2007). L'Initiative est donc réellement intégrée dans les politiques et stratégies de développement durable de l'Afrique au-delà des onze pays directement concernés.

Dans les pays, l'IGMVSS cible les zones comprises entre les isohyètes 100 et 500 mm, ce qui correspond au front Nord de la désertification. Ces zones sont caractérisées par une spécificité des productions végétales et des modes d'exploitations des ressources naturelles. Elles partagent des conditions climatiques similaires et sont victimes des effets des changements climatiques.

Sur le terrain, l'IGMVSS ne se réduit pas à une initiative de plantations d'arbres, elle cherche à répliquer et mettre à l'échelle les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles (aménagements permettant de conserver les eaux et la fertilité des sols, agroforesterie, régénération naturelle assistée...) identifiées dans les pays concernés.



### IGMVSS et pastoralisme

Le pastoralisme et l'environnement entretiennent une relation faussement conflictuelle : il est souvent supposé que les animaux détruisent l'environnement, et causent la désertification. Il est reproché aux éleveurs qui accompagnent les troupeaux d'émonder les arbres. Par ailleurs, les animaux sont vus comme producteurs de gaz à effet de serre. Enfin, les nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs achèvent de dessiner une image négative du pastoralisme.

Cette situation conflictuelle repose sur un manque de connaissance et de compréhension des systèmes pastoraux et de leurs bénéfices pour l'environnement. En effet, dans les zones arides et semi-arides, le pastoralisme permet de gérer de manière rationnelle les ressources naturelles et d'éviter leur dégradation.

- Une étude réalisée dans le Ferlo (Sénégal) a montré que les systèmes d'élevages mobiles sont à l'équilibre sur les gaz à effet de serre.
- La transhumance permet l'occupation, sur un temps limité, des pâturages ce qui assure leur régénération,
- Elle permet la diversification de la flore, la réduction des risques de feux de végétation et contribue à la fertilité des sols.
- La mobilité du bétail favorise la dissémination des semences à travers :
  - o la zoochorie : transport des graines accrochées au pelage
  - o l'endozoochorie : passage de certaines graines par le tube digestif des animaux pour le transport et la levée de leur dormance.

### **IGMVSS et pastoralisme : quelles attentes ? – échanges avec la salle**

- Considérant que le pastoralisme est une bonne pratique en matière de gestion des ressources naturelles et qu'il reste le système de production le mieux adapté et le plus efficace pour l'exploitation des ressources dans la zone d'intervention de l'IGMVSS.
- Considérant les menaces qui pèsent sur ce système ancestral qui a fait ses preuves en zones arides et semi-arides.

#### *Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'IGMVSS ?*

- Les citoyens des zones concernées doivent prendre conscience que le pastoralisme est important, et les politiques publiques doivent l'internaliser.
- Si les porteurs de la GMV prennent en compte la question du pastoralisme, l'Initiative peut devenir un moyen de plaider pour la sécurisation des systèmes pastoraux, et en particulier transfrontaliers.
- La GMV doit financer et capitaliser les initiatives d'appui au pastoralisme.
- La GMV doit être un chapeau pour toutes les initiatives et elle doit prendre en compte toutes les composantes du développement rural dont le pastoralisme.
- Dans les discussions et les cadres liés à l'environnement, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont trop mis en avant. La GMV doit accompagner les États à mieux gérer ces conflits sur l'exploitation des ressources naturelles, dans un contexte où ils vont s'exacerber du fait de l'accroissement de la pression sur les ressources.
- Elle doit permettre d'appliquer des pratiques de gestion durable des terres et des ressources naturelles, telles que la régénération naturelle assistée dans les zones pastorales. Les éleveurs peuvent être formés à la RNA.



## Conclusions de l'atelier de Nouakchott – Présentation d'Ibrahima Séméga, GCOZA/ReSaD

Dans le même cadre du projet « Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte », une formation similaire sur le pastoralisme transfrontalier s'était tenue à Nouakchott du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Elle avait regroupé des participants de Mauritanie, du Sénégal et du Mali.

Cette 1<sup>ère</sup> rencontre avait permis :

- Une analyse de la diversité des systèmes pastoraux des trois pays.
- Une analyse de la réglementation liée au pastoralisme, qui a fait ressortir une non implication des pasteurs dans l'élaboration des textes, causant leur méconnaissance de ces textes, et une difficulté de leur application.
- Des échanges sur les dynamiques de paysages pastoraux et la gestion des ressources pastorales illustrés par des cas pratiques et les témoignages de participants (Initiative intercommunale Karakoro entre le Mali et la Mauritanie, projet BRACED au Mali).
- Une analyse des impacts environnementaux, sociaux et économiques du pastoralisme transfrontalier.

*L'atelier de Nouakchott a permis de tirer les conclusions suivantes*

- Il y a une complexification des mobilités internes et une densification des mobilités sous régionales entraînant des enjeux de gouvernance : accès aux ressources, réglementation spécifique aux mobilités.
- Les communautés peuvent proposer des solutions qui leur sont adaptées, et les faire reconnaître par les autorités locales et nationales (Initiative intercommunale transfrontalière Karakoro).
- Le pastoralisme n'est pas la voie choisie dans les pays pour déployer la GMV. Il n'y a pas de stratégie visant à faire du pastoralisme une voie de déploiement de la GMV dans les pays mais aussi dans la sous-région. Mais la formation a permis de voir la pertinence que représente le pastoralisme pour la GMV à plusieurs niveaux : environnemental, économique et social.
- Le pastoralisme a sa place dans la GMV même si les réalisations le concernant spécifiquement sont encore timides. Pour que la GMV prenne pleinement en compte le pastoralisme transfrontalier, il sera donc nécessaire de mettre en œuvre un plaidoyer actif et argumenté, permettant de montrer les multiples avantages qu'il présente.

L'atelier de Niamey va permettre de compléter ce qui a été fait à Nouakchott pour produire des éléments de plaidoyer à destination de la GMV, rassemblant le point de vue d'acteurs de six pays.

- **SYSTÈMES PASTORAUX AU SAHEL, CAS DU BURKINA FASO, DU NIGER ET DU TCHAD**

## Apports théoriques sur l'élevage pastoral – Dr. Abouba Saidou

Dans les zones arides et semi-arides, il y a une incertitude sur la disponibilité quantitative et qualitative des ressources naturelles (eau, pâturage) et sur la répartition spatiale de ces ressources. La mobilité apparaît donc comme la seule possibilité d'exploiter des ressources naturelles dispersées et imprévisibles en optimisant la productivité en saison des pluies et en minimisant les pertes de poids en saison sèche. En effet, la stratégie de l'éleveur est alors de faire suffisamment de réserves pour traverser la saison sèche (8 mois), ce qui l'amène parfois à faire brouter des champs cultivés. Le pasteur ne raisonne donc pas en « besoin journalier de l'animal ».



La mobilité permet également d'éviter le surpâturage et ses conséquences (pertes floristiques, dénudation des sols, désertification,...), l'éleveur est en effet habitué à se déplacer quand une terre est fatiguée de l'accueillir.

L'élevage pastoral se retrouve dans deux types de zones :

- **Zone saharo-sahélienne** : de grands espaces pastoraux où l'élevage pastoral extensif domine (exemple : la zone pastorale du Niger). Ce sont les zones les moins habitées, où la densité de population est la plus faible.
- **Zone sahélo-soudanienne** : concurrence sur les espaces utilisés aussi bien pour l'agriculture que pour l'élevage ; l'existence des aires, enclaves et couloirs pastoraux y est menacée de disparition.

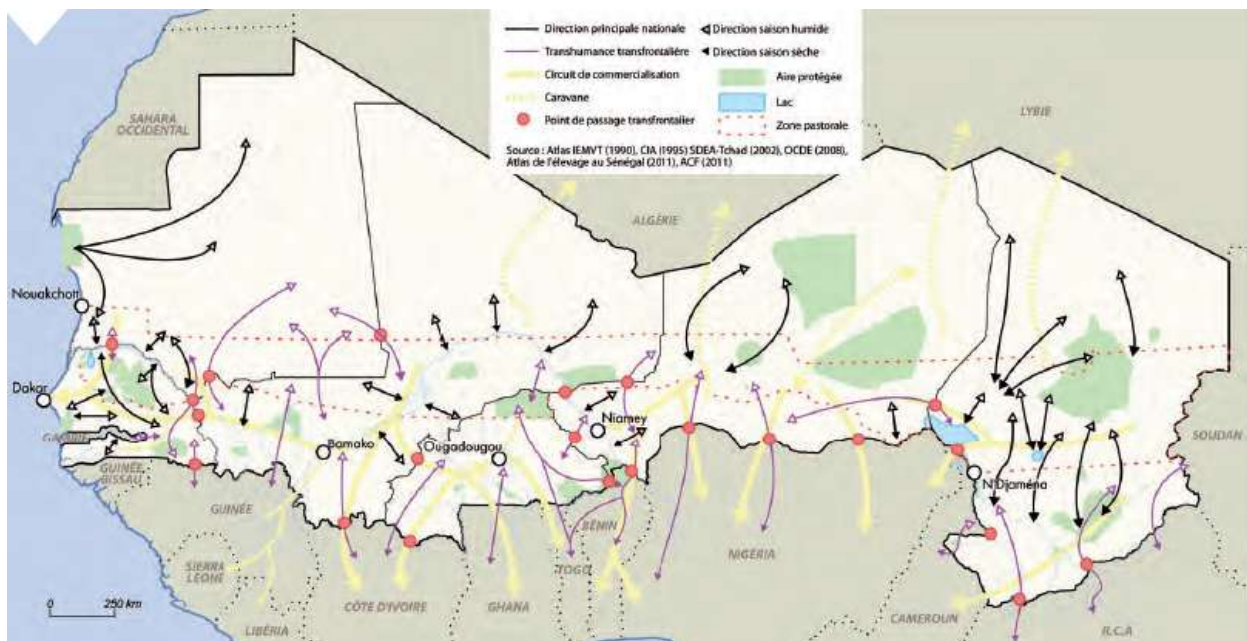
Les principales communautés pastorales de l'Afrique de l'Ouest sont les Peulhs, les Touaregs, les Woodabé, les Arabes, les Toubous et les Krédas.

Les espèces animales concernées par le pastoralisme sont les camélins, les bovins, les ovins, les caprins et les asins.

Les mouvements sont très variables, se distinguent :

- **Le nomadisme** : caractérisé par des mouvements de faible amplitude à tendance imprévisibles, voire désordonnés dans certains cas. Les éleveurs se déplacent en fonction des informations récentes sur les pluies et les pâturages.
- **La transhumance** : caractérisée par des mouvements cycliques bien orientés (Nord-Sud, Est-Ouest), généralement de grande amplitude et parfois transfrontaliers.

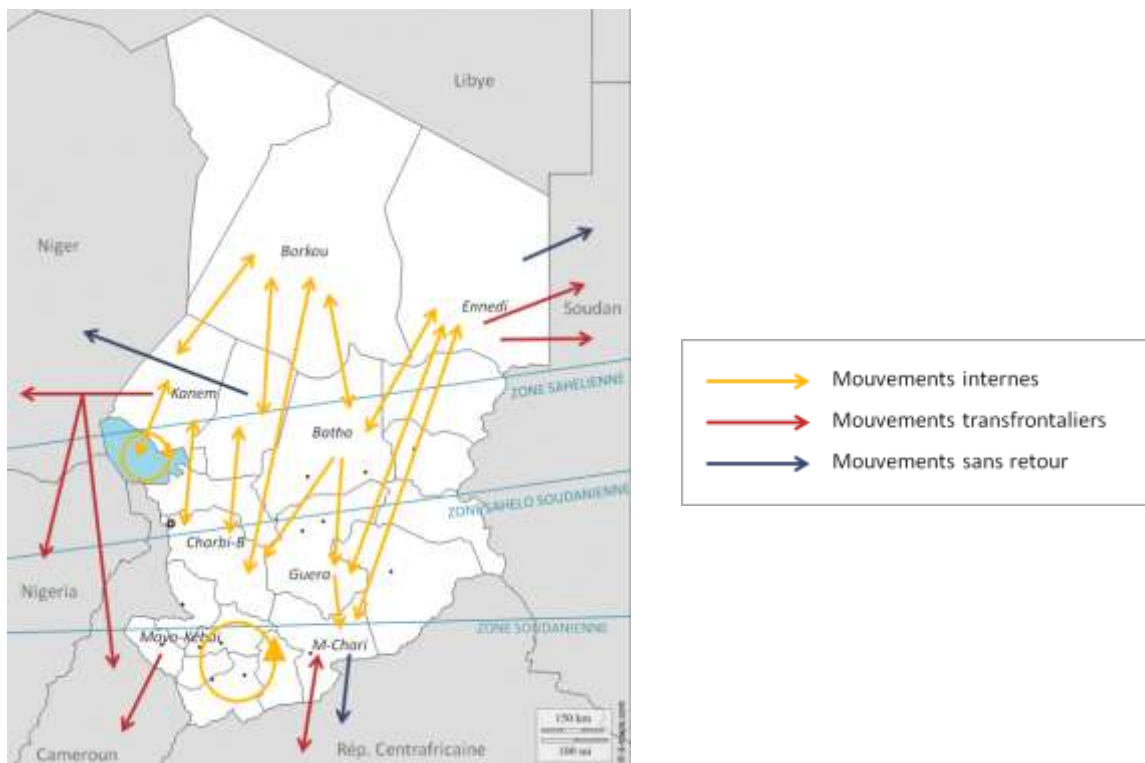
Ces mouvements sont impactés par les effets des changements climatiques, les amplitudes sont plus importantes à la recherche des ressources en eau et en pâturage.



## Caractéristiques des mobilités dans les trois pays – travaux de groupes

Répartis en groupe par pays, les participants ont proposé une cartographie des principaux axes de transhumance en s'appuyant sur le partage de leurs connaissances. Ces cartographies ont ensuite été restituées en plénière.

### Les mobilités au Tchad



Au Tchad, les éleveurs effectuent des mouvements internes et des mouvements vers l'extérieur.

#### ❖ Mouvements internes

A l'intérieur du pays, les mouvements sont cycliques :

- Du Nord au Sud en saison sèche (à partir d'octobre)
- Du Sud au Nord en saison des pluies (à partir de juin)

Au Sud-ouest du pays, les éleveurs réalisent de petits mouvements internes et vers l'extrême Sud. Des éleveurs qui transhumait autrefois s'y sont sédentarisés.

#### ❖ Mouvements transfrontaliers

Des animaux partent du centre du pays vers la République Centrafricaine puis vers le Soudan (juin) où des prix de vente élevés sur les marchés sont recherchés.

Du centre-Ouest, les animaux partent vers le lac Tchad, la capitale et vers le Niger pour éviter l'insécurité autour du lac Tchad.

Des transhumances transfrontalières se font également en direction du Nigeria et du Cameroun (décembre), mais elles sont impactées par l'insécurité et les conflits armés (Cameroun).

#### ❖ Les facteurs de la mobilité

Les raisons qui poussent les éleveurs à la mobilité sont de plusieurs ordres :

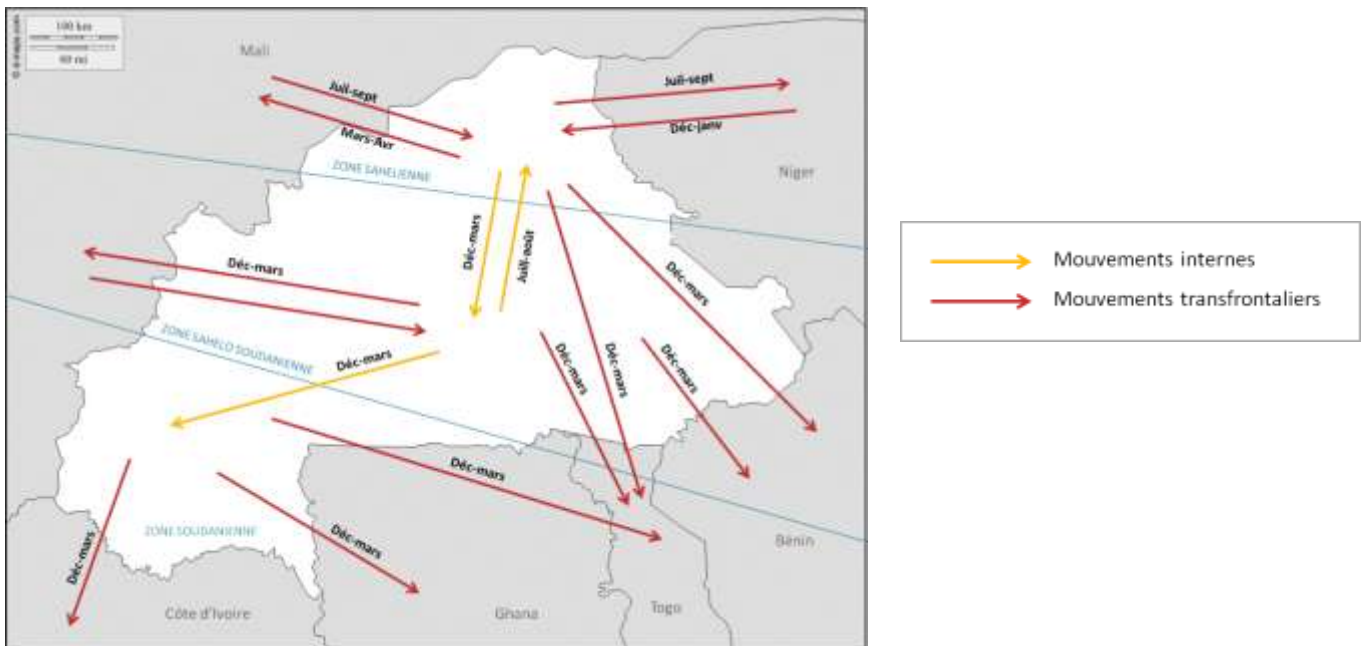
- Recherche des ressources naturelles qui sont mal réparties
- Accès aux marchés pour la vente de bétail et l'achat de céréales (il y a peu de marchés de céréales dans le Nord du pays)
- Sécurité : se rapprocher des villes
- Santé animale : pendant les saisons pluvieuses, les éleveurs fuient l'humidité et les insectes pour éviter les épidémies. Les dromadaires sont particulièrement sensibles à l'humidité.
- Zones agricoles en extension : les éleveurs les évitent au moment des mises en cultures. Les agriculteurs de leur côté cherchent à se rapprocher des zones d'élevage pour bénéficier du fumier.

#### ❖ Les entraves à la mobilité

Les mouvements sont perturbés par plusieurs facteurs :

- L'extension des zones agricoles a bloqué certains couloirs de transhumance, et donc modifié les itinéraires.
- L'insécurité pousse les éleveurs à abandonner certains itinéraires ou à contourner des zones. L'installation du groupe armé Boko Haram au niveau du lac Tchad a poussé le gouvernement à faire se déplacer plusieurs éleveurs.
- Les politiques publiques au Tchad ont encouragé la sédentarisation, le pays a donc perdu beaucoup de ces éleveurs partis au Niger, au Nigéria ou en République Centrafricaine :
  - o La République Centrafricaine n'était pas un pays d'élevage auparavant, 90 % des éleveurs du pays sont originaires du Tchad
  - o Des communautés arabes ont fui vers le Niger avec leurs troupeaux de dromadaires pour des raisons d'insécurité politique et de pression gouvernementale. Le Niger a toujours été une terre de refuge pour les éleveurs tchadiens malmenés. En parallèle, une importante communauté d'éleveurs nigériens, en particulier peulhs, se sont installés au Tchad.
- Enfin, les changements climatiques obligent les éleveurs à multiplier les stratégies d'adaptation. Cela passe par le changement des espèces élevées : au Tchad les bovins ont été remplacés par des dromadaires et des petits ruminants.

## Les mobilités au Burkina Faso



De part la situation géographique du pays, les éleveurs effectuent principalement des déplacements transfrontalier. Les troupeaux mobiles concernent les espèces ovines, bovines et caprines.

### ❖ Les mouvements internes

Quelques mouvements internes sont néanmoins à noter, entre les zones climatiques du pays. Les animaux descendent de la zone sahélienne vers la zone soudano-sahélienne en saison sèche et ils remontent pour l'hivernage. Ces mouvements sont générés par la recherche de pâturages et d'eau.

### ❖ Les mouvements transfrontaliers

Le Burkina Faso est notamment une zone d'accueil des troupeaux des pays voisins, au niveau du forage Christine situé dans le département de Déou à 85 km de Gorom-Gorom.

- Les animaux du Niger viennent à partir du mois de décembre dans la zone sahélienne
- Les animaux du Mali viennent à partir du mois de mars

Les troupeaux du Burkina Faso descendent à partir du mois de décembre, pour alimenter les marchés du Bénin, du Togo et de Côte d'Ivoire. Ce sont donc des mouvements sans retour des animaux. Ces troupeaux transhumants sont principalement conduits par des peulhs.

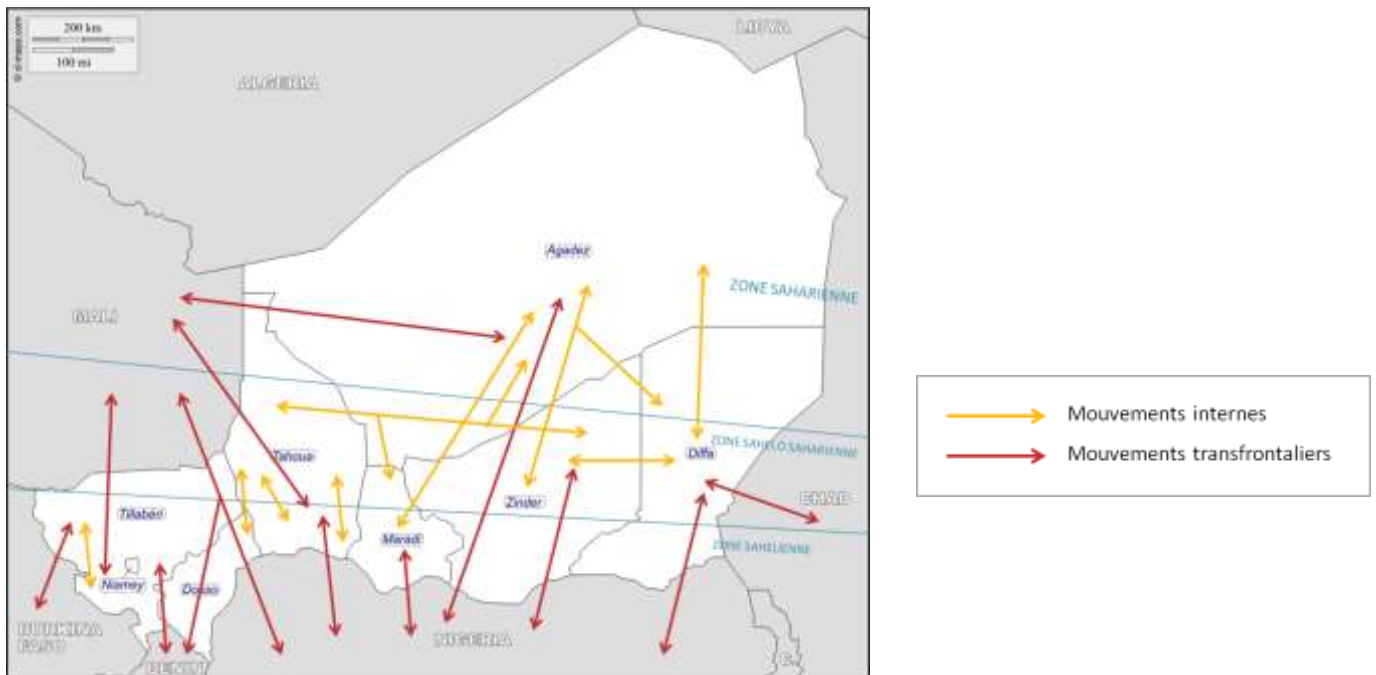
### ❖ Les facteurs de la mobilité

Les mouvements au Burkina Faso sont aussi impactés par l'agriculture, les éleveurs peuvent être amenés à se déplacer pour éviter les conflits : retour vers le Nord, recherche d'espaces libres.

Lors des déplacements vers les pays côtiers, il peut y avoir des conflits entre les éleveurs qui descendent du Burkina Faso et se qui montent du Sud des pays côtiers.

Les aménagements en faveur des productions pastorales, tels que le forage Christine, ou une piste à bétail entre le Mali et le Burkina Faso (zone transfrontalière Liptako-Gourma), peuvent enfin impacter les mouvements des troupeaux en les attirant ou les orientant.

## Les mobilités au Niger



Comme au Tchad et au Burkina Faso, les troupeaux nigériens effectuent des mouvements internes et transfrontaliers. Toutes les communautés nigériennes pratiquent l'élevage mobile, et toutes les espèces animales sont élevées.

### ❖ Les mouvements internes

Au Niger, il y a une zone pastorale délimitée et reconnue par la loi. Les cultures agricoles y sont interdites. Aussi cette zone est au cœur des mouvements saisonniers Nord-Sud des troupeaux.

Il y a un mouvement particulier d'une caravane de dromadaire qui quitte Agadez pour le Sud du pays, afin d'y acheter des céréales.

### ❖ Les mouvements transfrontaliers

Les mouvements transfrontaliers s'opèrent vers tous les pays limitrophes du Niger, à l'exception de l'Algérie et de la Lybie. Le Nigéria est en particulier une destination des troupeaux nigériens qui y sont commercialisés. Certains troupeaux vont traverser plusieurs frontières pour aller vers le Togo et le Ghana. Enfin, il y a certains mouvements sans retour des troupeaux et des éleveurs, c'est le cas des peulhs nigériens qui vont s'installer au Tchad et au Cameroun.

### ❖ Les entraves à la mobilité

Les mouvements sont impactés par les changements climatiques, certaines zones sont plus sèches qu'en tant normale. Des mouvements vers le Sud sont parfois précoces, avant la date de libération des champs.

L'insécurité pose des problèmes aux éleveurs, notamment dans les régions transfrontalières avec le Mali et le Nigéria. Mais les éleveurs ne fléchissent pas et poursuivent les mouvements, quitte à prendre des risques ou développer des alliances pour trouver des pâturages.

Depuis une vingtaine d'années, il y a une sédentarisation d'une partie du cheptel au Sud du Niger, et des mouvements Sud-Nord pendant l'hivernage, qui posent des problèmes lors de la traversée des espaces agricoles.

## **Synthèse du formateur – Dr. Abouba Saidou**

### *Les raisons à la mobilité et les impacts sur les mouvements :*

La première raison demeure la recherche de ressources (eaux et pâturages). Ces dernières décennies, beaucoup de facteurs ont bouleversé les mouvements : changements climatiques, conflits, guerres et insécurité. En conséquence, pour s'adapter les éleveurs modifient leurs itinéraires (trajets), l'amplitude de leurs transhumances et la composition de leurs troupeaux.

### *Spécificités des systèmes pastoraux au Tchad :*

Il n'existe pas de zone pastorale légalement reconnue, mais une zone au Nord du pays reçoit le bétail pendant la saison des pluies et des actions y sont prises pour maintenir le cheptel le plus longtemps possible. Le Sud du pays accueille une partie du bétail en saison sèche avec des mouvements souvent de très grande amplitude.

### *Spécificités des systèmes pastoraux au Burkina Faso :*

Le Burkina Faso est un pays majoritairement agricole, il n'y existe pas de zone pastorale légalement reconnue, mais une zone Nord agro-pastorale (Liptako-Gourma) organisée autour du forage Christine, avec un bétail plus important en saison pluvieuse et en saison sèche. Le Sud du pays reçoit une partie du bétail en saison sèche avec des mouvements de petite amplitude. Les transhumances transfrontalières concernent une grande partie du bétail du pays : vers le Niger et le Mali en saison des pluies et vers le Bénin et le Togo en saison sèche.

### *Spécificités des systèmes pastoraux au Niger :*

Le Niger comporte une zone pastorale légalement reconnue, étalée d'Ouest en Est du pays. C'est une zone de nomadisme qui reçoit les animaux de toute la région pendant la saison des pluies. Au Sud de la zone pastorale une zone agro-pastorale et agricole est traversée par les mouvements Nord-Sud et Sud-Nord. Cela est facilité par l'identification et l'aménagement d'enclaves pastorales et de couloirs de passage.

### *Sédentarisation des éleveurs :*

Des éleveurs se sédentarisent au Nord des pays côtiers, ce n'est pas un phénomène nouveau. Certains d'entre eux deviennent agriculteurs. Certains pays tels que la Côte d'Ivoire encourage la sédentarisation des éleveurs pour améliorer la disponibilité des produits animaux et éviter les conflits liés aux mouvements.

## Session 2 : La réglementation qui encadre le pastoralisme

- PARTAGE D'INFORMATION SUR LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

### Présentation sur la réglementation de la transhumance transfrontalière – Dr. Abouba Saidou

#### *Réglementation dans le cadre de la CEDEAO*

En 1998, une décision a été prise par les États membres de la CEDEAO pour réglementer la transhumance transfrontalière : décision A/DEC/5/10/98.

Elle s'applique à tous les pays de la CEDEAO et concerne les bovins, les caprins, les camelins et les asins. Elle fixe des conditions de déplacements : la détention d'un certificat international de transhumance (CIT), et le respect des pistes à suivre et des postes de traversée des frontières. La décision fixe également les conditions de gardiennage : un gardien pour cinquante têtes de bétail.

Cette décision reste une directive, elle donne des grandes lignes mais n'a pas valeur de loi. Aussi chaque pays prend ses propres dispositions pour réguler les entrées et sorties sur son territoire (dates...). Cela entraîne des contraintes pour les éleveurs, car entre deux pays limitrophes, les règles ne sont pas les mêmes. Par ailleurs les pays côtiers prennent de nouvelles mesures plus restrictives pour contrôler la quantité d'animaux qui y entrent.

#### *Autres réglementations communautaires*

L'Accord relatif à la réglementation de la transhumance des pays de la **Communauté Économique du Bétail et de la Viande** de 1991. Cet accord concerne principalement les 8 pays de l'UEMOA, parmi lesquels, le Burkina Faso et le Niger. Le contenu de cet accord est semblable à l'A/DEC :

- Autorisation de la transhumance transfrontalière avec comme principal document exigé les CIT.
- Respect des itinéraires qui doivent être précisés sur le CIT.
- Traversée des frontières uniquement le jour et par les postes de frontières (mesure toujours d'actualité).

Règlement c/REG.3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la Transhumance entre les États Membres de la **CEDEAO** de janvier 2003. La décision A/DEC étant peu efficace, en 2003 elle est révisée, dans l'optique de mieux la mettre en application. Ce règlement prévoit donc plusieurs dispositions :

- Multiplication et diffusion du CIT.
- Organisation de rencontres annuelles et de bilan et de programmation de la transhumance entre États frontaliers. Cela permet d'institutionnaliser le dialogue entre les pays sahéliens et les pays côtiers. Le Réseau Billital Maroobé est moteur de ce dialogue.
- Élaboration de programmes sous-régionaux d'aménagement des zones pastorales, c'est de là que sont issus des programmes comme le PRAPS ou le CRIDEC.



Au niveau de la **Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale** (CEMAC), il n'y a pas de loi encadrant spécifiquement le pastoralisme transfrontalier. Les seules réglementations concernent le passage des animaux pour le commerce. Cette absence de dispositions régionales s'explique par le fait que dans les pays de la CEMAC, seul le Tchad est un pays d'éleveurs transhumants.

#### *Aperçu des réglementations nationales*

Plusieurs pays de la CEDEAO ont adopté des politiques nationales en matière de pastoralisme.



#### ❖ Au Niger

L'identification et la réglementation de la zone pastorale (loi de 1961) sont antérieures à l'adoption de l'Ordonnance relative au pastoralisme adoptée en mai 2010.

En 1993, l'Ordonnance sur les principes d'orientation du code rural abordait le pastoralisme dans ses grandes lignes. Ce texte est complété en 1998, mais ce n'est que douze années plus tard que le pastoralisme fait l'objet d'une législation spécifique.

#### ❖ Au Tchad

Un processus d'élaboration d'un code pastoral y a été engagé au début des années 2000. Les textes ont été débattus lors d'un séminaire sur le pastoralisme en 2005, puis en 2011. En 2013, le code pastoral a été finalisé et déposé à l'Assemblée Nationale, mais il n'a jamais été adopté.

#### ❖ Au Burkina Faso

En 2002, le Burkina Faso se dote d'une loi d'orientation relative au pastoralisme. Elle est complétée en 2007 par des décrets portant :

- création, attributions, composition et fonctionnement du Comité National de la transhumance ;
- conditions d'exploitation des ressources en eau à des fins pastorales.

## Analyse des contraintes réglementaires à la mobilité – Travaux de groupe

Travaillant de nouveau en groupes-pays, les participants ont eu à proposer une analyse de la réglementation en matière de pastoralisme dans leurs pays :

- Les difficultés rencontrées dans l'élaboration, l'adoption et l'application des textes,
- Les contraintes à la mobilité que cela engendre,
- Une anecdote illustrant ces contraintes.

### *Contraintes à la mobilité au Niger*

#### ❖ Insuffisance de textes réglementant le pastoralisme

La dernière loi en date est l'Ordonnance sur le pastoralisme de 2010. Elle reste peu appliquée pour plusieurs raisons :

- Insuffisance de vulgarisation : en théorie, un comité État-OSC est en charge de la vulgarisation. Des projets investissent dans la vulgarisation, en lien avec ce comité (PRAPS, PASEN), et la société civile fournit aussi sa part de l'effort de vulgarisation.
- Manque de certains textes d'application, malgré plusieurs phases de relecture, sur 15 textes annoncés et mise dans le circuit d'adoption, seuls 4 sont devenus des décrets d'application.
- Manque de volonté politique dans l'application des textes
- Conflits d'intérêts

Des difficultés ont été rencontrées au moment de son élaboration :

- Les acteurs du terrain étaient peu impliqués.
- Elle a également souffert d'une confusion autour de son ancrage institutionnel entre les ministères en charge de l'élevage et de l'agriculture.
- Enfin, le budget alloué à l'élaboration de la loi n'était pas suffisant au regard de la complexité du sujet et de l'immensité du territoire nigérien.

#### ❖ Impacts sur la mobilité

Les insuffisances réglementaires encadrant le pastoralisme ont des contraintes sur la mobilité des troupeaux :

- Difficultés d'accès à certaines ressources pastorales et surexploitation d'autres ressources,
- Accroissement des conflits entre les acteurs de la mobilité, liés à l'accès aux ressources et mauvaise gestion de ces conflits,
- Entraver la mobilité a alors des conséquences négatives sur le développement socio-économique et culturel du pays, et favorise la fraude, la corruption et l'insécurité.

#### *Anecdote :*

Lors du coup d'État de Seyni Kountché en 1974, un éleveur a appris que beaucoup de personnes ont été arrêtées (officiers de l'armée, ministres, ...). L'éleveur demande alors si le forestier a aussi été arrêté, on lui répond que non. L'éleveur : « Alors le coup d'État est avorté ! ».

## Contraintes à la mobilité au Tchad

### ❖ Rappel sur les lois :

- En 1958 (soit 2 ans avant l'indépendance du pays), une première réglementation de la transhumance est adoptée.
- En 2014, le code pastoral est adopté.

Ces deux lois ont été adoptées par l'Assemblée Nationale mais jamais promulguées par le président, elles tombent donc en désuétude.

En parallèle, la déclaration de N'Djaména a été adoptée lors d'un sommet de la CEMAC, elle n'a pas la force d'une loi, mais le gouvernement reconnaît la mobilité. Au Tchad c'est l'une des rares fois où l'on parle du pastoralisme dans des termes positifs.

### ❖ Les entraves à l'adoption du code pastoral

En 2005, la société civile a organisé un atelier pour proposer le code pastoral. Ce n'est qu'en 2010 que le gouvernement a commencé à adhérer à l'idée. L'année suivante, une première mouture de la loi est rédigée grâce à un appui financier de la FAO. La phase de vulgarisation qui devait suivre n'a pu être réalisée faute de financement. De 2011 à 2014, le gouvernement s'est désengagé de cette initiative et le dossier est resté très flou et méconnu.

Quand le dossier a été rouvert en 2014, compte tenu des conflits liés à la mobilité du bétail, il y a eu une forte pression sur les politiques résultant à :

- Des démarches restrictives de la mobilité portées par une fronde anti-pastoralisme,
- Des propositions politiques plus orientées vers la sédentarisation et la modernisation de l'élevage,
- Des débats trop passionnés à l'Assemblée Nationale et une récupération politique alimentant la confusion sur ce texte,
- Pour finalement aboutir au retrait du code pastoral par le président.

Aujourd'hui, le Tchad n'a toujours pas de loi régissant le pastoralisme, les dynamiques de dialogue entre la société civile, l'État et les chefs traditionnels ont été rompues sur ce dossier.

### ❖ Impacts sur la mobilité

La mobilité des troupeaux est menacée, les couloirs de passage ne sont pas sécurisés et se bouchent. L'accaparement des terres s'opère également sur les terres autrefois pâturées ainsi que sur les berges et bordures des points d'eau. Les abords du lac Tchad sont quasiment privatisés et une loi est en cours d'élaboration pour autoriser l'accaparement des terres.

Il y a une recrudescence des conflits entre éleveurs et agriculteurs, et les dispositions prises localement pour les gérer vont plutôt dans le sens de la répression.

En conséquence, les itinéraires changent et une partie des éleveurs va vers le Soudan.

Enfin, il n'y a aucune disposition pour régir la transhumance avec les pays frontaliers, les éleveurs subissent donc de nombreuses tracasseries lorsqu'ils passent les frontières.

#### *Anecdote :*

Un troupeau en déplacement dans un couloir bordé de part et d'autre par des champs cultivés a été survolé à basse altitude par un avion de chasse de l'armée française. Les animaux effrayés se sont dispersés dans les champs, causant des dégâts dans les cultures. Les agriculteurs ont demandé réparation, mais les éleveurs ont refusé en arguant qu'ils n'étaient pas responsables de l'éparpillement des animaux.

## *Contraintes à la mobilité au Burkina Faso*

- ❖ Cadre juridique relatif au pastoralisme
  - Loi 034-2002 sur le pastoralisme,
  - Décret 2007-404 sur la création, l'organisation et l'attribution d'un comité national de la transhumance,
  - Décret 2007-408 sur les conditions d'exploitation des ressources en eau à des fins pastorales,
  - Loi 034-2009 sur le foncier.

Le Burkina Faso n'a pas de difficultés pour l'élaboration de textes législatifs et réglementaires, mais des contraintes liées à leur mise en application persistent en raison de :

- La lourdeur administrative,
- Le manque de diffusion : les textes ont été traduits en langues locales mais ils n'ont pas été assez diffusés jusqu'à l'échelle des villages,
- Une volonté politique insuffisante qui se caractérise par le manque de moyens financiers pour l'application sur le terrain,
- Une faible adhésion des acteurs à la viabilisation des infrastructures pastorales, par exemple les balises des pistes à bétail sont retirées et des champs s'y implantent,
- Enfin, une faible appropriation des textes par les collectivités territoriales, alors que certains aménagements pastoraux leurs sont cédés.

### ❖ Impacts sur la mobilité

La non application des lois et décrets se manifeste par :

- De taxes et des tracasseries administratives pour les éleveurs,
- L'exploitation et l'empiètement par des activités agricoles ou minières sur les zones pastorales alors qu'elles sont reconnues comme telles,
- Les couloirs d'accès sont obstrués, et dans certaines zones les marchés à bétail et les points d'eau sont entourés de champs,
- Des risques zoo-sanitaires : pas assez de vaccination.

#### *Anecdote :*

En 2017, des éleveurs du Burkina Faso sont entrés au Togo. A la même période, des bandits ont tué un commerçant togolais. Ils se sont déplacés sur une moto immatriculée au Burkina Faso. Les éleveurs ont été accusés et tués par la population. Leurs troupeaux ont également été tués et découpés.

## *Synthèse sur les contraintes à la mobilité dans les trois pays*

### ❖ Vulgarisation des textes

La vulgarisation jusqu'à l'échelle des villages n'est pas toujours aboutie. Cela peut être un rôle des représentants des communautés, mais c'est un travail d'animation qui demande du temps et des moyens.

Il peut être pertinent de réfléchir également sur le rôle des autorités locales dans la divulgation des lois.

### ❖ Quelle plus-value à une loi pastorale pour un pays ?

Une telle loi permet d'identifier les zones pastorales et de les classer comme domaine publique de l'État. Donc personne ne peut se les approprier pour y installer des champs, et la loi peut y fixer les dispositions pour la libre circulation des troupeaux.

Au Niger, l'Ordonnance sur le pastoralisme reconnaît la mobilité comme un droit.

## Session 3 : Gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires

- INTRODUCTION AUX ÉCOSYSTÈMES DES ZONES ARIDES ET SEMI-ARIDES

### Apport de connaissances sur les écosystèmes en zones arides et semi-arides – Dr. Abouba Saidou

#### *L'écologie des zones arides et semi-arides*

Ces zones comportent une végétation composée de graminées et de légumineuses annuelles, plus rarement de quelques herbacées pérennes. Sous l'influence d'une pluviométrie éparse et peu abondante, ces espèces basent leur stratégie sur des cycles très courts (une seule pluie suffit à la germination) et orientés vers un objectif de production rapide de graines. Ainsi, ces végétaux assurent-ils un stock semencier en permanence dans le sol. La couverture du tapis herbacé est en lien étroit avec un cycle végétatif très rapide. Quand la plante se rend compte qu'il y a des perturbations, plutôt que chercher à croître, elle va chercher à fleurir et germer rapidement.

#### *Notion de capacité de charge des zones arides et semi-arides*

La production de biomasse dépend donc également de la pluviométrie et elle est impactée entre autres par les activités humaines, l'élevage et les feux. Cette production détermine la capacité de charge, soit ce que peut normalement supporter une zone en termes d'espèces animales qui utilisent cette biomasse pour se nourrir. La capacité de charge influence alors la mobilité des troupeaux, la dégradation et la restauration des parcours, ainsi que la perte de variabilité floristique.

En raison de la mobilité dans les zones arides et semi-arides, la capacité de charge n'est pas fixe et elle n'est pas très bien connue en raison du manque de données. Pourtant, il est important de pouvoir estimer ce qui est disponible comme fourrage. Il existe un système d'alerte précoce au Niger, basé sur capacité de charge : des formules permettent d'élaborer un bilan fourrager chaque année.

Enfin, la notion de capacité de charge reste l'objet de méfiance en raison du fait qu'elle pourrait être utilisée dans une dynamique pour sédentariser les troupeaux.

#### *Le pastoralisme comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques*

L'élevage pastoral en lui-même est une stratégie d'exploitation des ressources basé sur la recherche des ressources disponibles : les troupeaux se déplacent vers des pâturages et de l'eau.

Ce système repose sur :

- L'exploitation des ressources naturelles disponibles,
- La rationalisation de cette exploitation : pour cela les éleveurs tiennent compte du cycle végétal et partent rapidement de leurs zones d'attache pour laisser les espèces végétales boucler leurs cycles de reproduction,
- Des déplacements pendulaires vers d'autres ressources selon des périodes précises,
- L'existence de terroirs d'attache des communautés où les transhumants reviennent car ils y ont un puit, des cultures ou des obligations socioculturelles (fête),
- L'existence de règles traditionnelles d'occupation des terroirs,
- Des systèmes de prise de décisions communautaires pour les dates de départ, les itinéraires, à travers les *garso* par exemple.

Les sécheresses font partie de la vie au Sahel et le pastoralisme permet de s'y adapter. La mobilité permet de réduire les pertes pendant les épisodes de sécheresse, et les éleveurs parviennent à reconstituer leurs troupeaux.

Cependant, au Sahel beaucoup d'initiatives ont été tentées pour « améliorer » ou modifier les systèmes pastoraux :

- La Gestion des Terroirs Pastoraux à l'image de la Gestion des Terroirs Villageois,
- La gestion holistique des Ressources sur le modèle d'Alan Savory, ce modèle développé en Afrique du Sud se base sur une rotation du pâturage de parcelles en parcelles. Ce modèle ne fonctionne pas car les caractéristiques de zones arides et semi-arides ne sont pas les mêmes qu'en Afrique du Sud où il y a deux saisons des pluies.
- La gestion de l'exploitation du parcours basée sur les points d'eau, cela entraîne une grande dégradation des ressources en pâturage au niveau des points d'eau.
- Le concept des terroirs d'attache des pasteurs et leur responsabilisation.
- Le *ranching* qui est une approche plus privée et qui entrave la mobilité.
- La sédentarisation (en lien avec l'offre des autres services sociaux), il y a une sédentarisation naturelle de certains éleveurs, mais il ne faut pas imposer aux autres de se fixer.

#### *Aménagement et restauration des espaces pastoraux*

La démographie galopante dans les pays sahéliens s'accompagne d'une dynamique d'occupation spatiale des ressources menaçant les espaces pastoraux (couloirs, enclaves...). Au Niger, la zone pastorale qui est le poumon de l'élevage dans le pays, est prise en tenaille entre le front de la désertification au Nord et le front agricole au Sud.

Au niveau régional, les solutions recherchées restent insuffisantes. Il y a une reconnaissance du pastoralisme à travers les multiples colloques (N'Djaména, 29 mai 2013 et Nouakchott, 29 octobre 2013) et déclarations ; mais la mise en pratique demeure hésitante.

Une politique régionale, portée par le CILSS est en cours d'élaboration : stratégie pour la promotion du pastoralisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Des projets et programmes régionaux sont élaborés (PRAPS, PREDIP, PRIDEC...).

#### ❖ Dispositions prises au Niger

Pour faire face aux menaces sur le foncier pastoral plusieurs mesures ont été prises à travers :

- Les Programmes d'Aménagement et de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PASSP),
- Les Schémas d'Aménagement Foncier qui permettent d'affecter l'utilisation de chaque terre,
- Une réglementation en faveur du pastoralisme.

#### ❖ Dispositions prises au Tchad

Pour faire face aux défis du pastoralisme plusieurs mesures ont été prises à travers:

- La création de points d'eau pastoraux pour ralentir la descente des animaux vers le Sud du pays,
- L'occupation des espaces vides (connaissance du milieu et présence d'équipe)
- La création de valeur et d'activités économiques, alternatives aux migrations, au trafic et au mercenariat,
- Émergence d'instances de dialogue et de concertation s'appuyant sur des structures traditionnelles reconnues.

#### ❖ Dispositions prises au Burkina Faso

Pour faire face aux contraintes de plus en plus pressantes dans une zone où la cohabitation entre agriculture et élevage est de mise, les seules mesures qui restent sont :

- La promotion d'une gestion responsable et intégrée des ressources naturelles,
- La création de cadre multi-acteurs de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs,
- L'intégration des deux activités (agriculture et élevage) et la prospection de voies de sortie du pastoralisme « pur » pour certaines communautés.

#### ❖ Actions de restauration des ressources pastorales

La pression anthropique (activité agro-pastorale et sylvicole), les changements climatiques, le processus de désertification des zones arides et semi-arides entraînent une raréfaction des ressources pastorales et une modification des schémas classiques de transhumance.

Pour réhabiliter les parcours dégradés de nombreuses techniques de restauration ont été expérimentées telles que la régénération naturelle assistée, ou l'aménagement avec des demi-lunes forestières. L'étude de cas qui suit, proposée par DryDev, illustre ce qu'il est possible de mettre en place pour restaurer les espaces pastoraux.

#### *Échanges avec les participants*

Concernant la sédentarisation, il faut distinguer celle des éleveurs et celle du bétail :

- A Dosso et à Tillabéri, il y a des campements qui se sédentarisent. Les éleveurs sont devenus des agropasteurs, mais les troupeaux continuent à se déplacer même de manière transfrontalière,
- Au Nord du Niger, il y a un début de sédentarisation au niveau des points d'eau, reposant sur l'accès aux services sociaux, mais les animaux continuent à se déplacer,
- Au Tchad des initiatives sont mises en place pour sédentariser les enfants des éleveurs, afin qu'ils aient accès à l'éducation.

Comme la sécurisation du foncier pastoral reste peu garantie, les pasteurs se rendent compte que la sédentarisation leur permet de sécuriser des terres.

Des questions de droit d'accès et d'usage se posent sur les zones réhabilitées. Les travaux sont en général réalisés par les populations locales. Comment alors maintenir l'accès aux sites réhabilités pour les transhumants qui ne font que passer. Par ailleurs, la réhabilitation de terres peut attirer des agriculteurs qui vont s'y installer.

Il est donc primordial d'inventorier les ressources et de clarifier le statut et l'affectation des terres, c'est l'objectif des schémas d'aménagement.

Des problèmes se rencontrent autour des aménagements hydrauliques, qui attirent une forte concentration d'animaux avec pour conséquence la dégradation des ressources pastorales.

- Dans certaines zones, les éleveurs creusent eux-mêmes les puits de manière anarchique et avec une trop forte densité,
- Dans la zone pastorale au Niger, le creusement des puits est réglementé, une distance entre deux puits est à respecter.

## Étude de cas DryDev Niger, CARE – Mme Salamatou Bagnou

### Présentation du programme

Le programme de développement des terres arides (DryDev) intervient au Burkina Faso, au Mali, au Niger, en Éthiopie et au Kenya. Au Niger, DryDev est mis en œuvre par les ONG CARE, Karakara, AREN et RAIL, dans les communes de Dogonkiria (Dosso), Malbaza (Tahou), Aguié (Maradi) et Droum (Zinder).

Le programme intervient donc plutôt dans des zones sédentaires, et il s'intéresse de manière globale à l'élevage, mais en mettant un accent particulier sur le pastoralisme.

Au Niger, la croissance démographique conjuguée aux effets des changements climatiques a favorisé la dégradation des ressources naturelles : 120 000 hectares sont perdus annuellement et seuls 30 000 ha sont restaurés chaque année.

L'accapement des terres pastorales, alors que le capital bétail demeure élevé entraîne une diminution des ressources pastorales et une recrudescence des conflits sociaux.

Pour augmenter la restauration des terres, dont pastorales, le projet DryDev a mis en place une innovation pour la réalisation des travaux. La stratégie de mise en œuvre repose sur :

- Une approche ascendante qui responsabilise les communautés rurales,
- La mise en place des plateformes d'innovation multi-acteur (PI) qui sont des espaces d'apprentissage, de concertation, de prise de décision, d'action locale et de plaidoyer.
- Une pratique culturelle de travaux collectifs non rémunérée : *Gayya*

### Stratégie de reconstruction des aires et couloirs pastoraux

#### ❖ Étapes :

- Élaboration d'un plan d'aménagement des ressources naturelles par les communautés (village) sur la base d'un diagnostic et élaboration d'une planification annuelle communautaire.
- Mise en place de comités de gestion des aires et des couloirs, ainsi que de conventions locales. Ces conventions garantissent que tous les usagers se retrouvent dans les espaces de discussion.
- Soutien aux commerçants d'intrants d'élevage et maillage des agents vétérinaires pour améliorer l'offre de service.
- Mise en place de pépinières communautaires,
- Réalisation des actions de réhabilitation en mobilisant la pratique de *Gayya* : arrachage des espèces non appréciées (*Sida cordifolia*), aménagement de conservation des eaux et de la fertilité dans le sol, ensemencement et plantation, balisage des couloirs avec des euphorbes,
- Formation de pairs à pairs et encadrement technique de proximité.

#### ❖ Quelques résultats du projet DryDev

- Plus de 3 200 ha de terres pastorales restaurées à travers la *Gayya*, plus de 2 300 km de couloir de passage restaurés et balisés et 20 000 ha couverts par la régénération naturelle assistée en 2017, avec une bonne diversification des espèces,
- La mobilisation de l'eau (seuil, barrage) avec plus de 223 000 m<sup>3</sup> d'eau stockée et utilisée pour l'irrigation et l'abreuvement des animaux,
- Des engagements communautaires pour la prise en main de la gestion des terroirs : 22 conventions locales établies,
- La limitation de la récolte des résidus de récolte à 2/3 (inscrite dans les conventions locales),
- La protection des couloirs et aires de pâturage contre l'accapement par les agriculteurs,
- La mise en place d'un comité ad hoc par commune qui vulgarise les textes le code rural.



❖ Défis

- La chaîne d'application des textes et des contrôles n'est pas fonctionnelle,
- Des questionnements se posent dans les systèmes d'élevage sur la quantité d'animaux contre la qualité. Pour limiter l'exploitation des ressources, il faudrait faire passer les éleveurs d'une logique de croissance des troupeaux à une logique de marché : moins d'animaux mais de meilleure qualité, et vendus à un meilleur prix.
- Le niveau d'engagement des populations dans le respect des règles n'est pas toujours élevé.

Par ailleurs, les besoins en restauration et en gestion durable des ressources naturelles sont énormes. Mais les États, les projets ou les collectivités locales ne couvriront jamais ces besoins. En parallèle, les communautés sont trop attentistes, alors qu'elles doivent prendre en main le financement de la gestion des ressources naturelles. Dans les villages, d'octobre à mars, il y a une certaine aisance durant laquelle il faudrait amener les ménages à épargner pour une caisse communautaires. Les populations doivent comprendre que trois paramètres suffisent à améliorer les rendements agricoles :

- Des ouvrages de conservation des eaux dans le sol,
- Des semences de qualité,
- Du compost.

- LES INITIATIVES TERRITORIALES D'APPUI AU PASTORALISME TRANSFRONTALIER

### Identification d'initiatives innovantes d'appui au pastoralisme transfrontalier – Travaux de groupe

Il a été demandé aux participants, répartis en trois groupes, d'identifier trois initiatives locales d'appui au pastoralisme transfrontalier en :

- Décrivant les modalités de gestion des ressources, d'accueil des transhumants...
- Spécifiant le rôle des différents acteurs (collectivités locales, société civile, leaders traditionnels...),
- Identifiant les forces et les faiblesses de ces initiatives.

#### Restitution des travaux du groupe 1

Modalités innovantes	Acteurs	Rôles	Forces et faiblesses
Offres de services intégrés aux pasteurs transhumants Waldoussou – Tchad, Cameroun et Nigéria	Association des éleveurs nomades (CASSET) Chefferie traditionnelle	Mobilisation, sensibilisation et suivi des activités Sensibilisation, interface avec les populations, gestion des conflits	<b>Forces :</b> Liens de confiance établis avec les éleveurs Réduction des conflits ruraux
	UNICEF	Couverture sanitaire des femmes et enfants	
	OMS / programme santé nomade	Couverture sanitaire de toute la population autochtone Service intégré santé animale et humaine	
Mise en place d'infrastructures pastorales par la coalition collectivité – communauté au Burkina Faso	ONG CRUS / Communes	Plaidoyer Délivrance d'actes de reconnaissance Facilitation foncière	
	Association des éleveurs	Mobilisation générale	
	Services Techniques Déconcentrés	Appui technique	
	ONG Acting For Life	Appui technique et financier	
Réseau de surveillance des animaux transhumants au Burkina Faso	Association des <i>Rouggas</i>	Information, communication et sensibilisation des transhumants	
	Initiatives locales de sécurité (associations mises en place suivant des textes du ministère de l'administration territoriale)	Sensibilisation, surveillance et alertes	

## Restitution des travaux du groupe 2

1. Jumelage des communes transfrontalières pour la gestion durable des ressources pastorales : un processus a eu lieu entre des communes du Niger (Banibangou) et du Mali (Anderamboukane) de 2006 à 2011 avant le soulèvement du Nord du Mali).

Le jumelage a pour objet la gestion concertée des ressources transfrontalières, il permet de rassembler les leaders de part et d'autre de la frontière.

Les éleveurs rencontrent beaucoup de tracasseries et de problèmes de vol d'animaux quand ils traversent les frontières. Des conflits communautaires entre des peulhs du Niger et la population d'Anderamboukane au Mali éclatent autour d'une grande mare permanente.

Les maires des deux communes se sont retrouvés avec l'ensemble des leaders communautaires pour mettre en place un comité de jumelage afin de discuter des différents problèmes :

- Comment créer la confiance entre les populations,
- Comment gérer les problèmes de vols de bétail,
- Comment accueillir les transhumants du pays voisins.

Aujourd'hui, malgré les difficultés du Nord Mali, les résultats du jumelage sont toujours présents : les communautés et les leaders restent très engagés dans la lutte contre les bandits.

2. Élaboration de conventions locales autour de la gestion des ouvrages pastoraux le long des frontières

Élaborées autour d'infrastructure comme les mares, puits ou forages exploités par des éleveurs de plusieurs pays, elles facilitent l'accès aux acteurs en prévenant les conflits entre communautés. Elles s'appuient sur des règles de gestion consensuelles et traditionnelles, et elles contribuent ainsi au rapprochement des communautés de part et d'autre des frontières.

3. Organisation de fora pastoraux transfrontaliers

L'organisation tournante de ces fora (un pays puis l'autre) dans les communes transfrontalières permet de regrouper tous les acteurs locaux de la zone. C'est l'occasion d'organiser des petites festivités et de favoriser le brassage des communautés.

Rôles des acteurs locaux (chefs traditionnels, OSC, autorités locales) : sensibilisation, mobilisation, règlement des litiges, signatures des actes et contribution financière.

Forces	Faiblesses
Concertation permanente des acteurs autour des ressources naturelles Valorisation des accords sociaux Restauration de la confiance entre les communautés Sécurisation des pasteurs	Textes parfois contraignants Insécurité qui demeure Ressources financières faibles Contraintes climatiques

### Restitution des travaux du groupe 3

Innovation de gestion des ressources naturelles	Acteurs	Rôle des acteurs	Forces	Faiblesses
1. Accord bilatéral Maradi-Katsina	Éleveurs Gouvernorats Conseils régionaux	Mise en œuvre des décisions prises Facilitation de la circulation de l'information et de la communication	Renforcement de la cohésion sociale	Méconnaissance des textes
2. Espace de dialogue transfrontalier entre des communes du Bénin et du Niger sur la transhumance	Autorités administratives FDS Commissions foncières	Propositions de solutions Relais communautaires	Existence d'un cadre de dialogue	Manque de suivi des décisions prises
3. Espace de dialogue entre des communes de la région de Tillabéri (Torodi, Makalondi, Tamou) et celles du Burkina Faso (Kantchari, Botou, Diapaya)	Services techniques déconcentrés	Conseils techniques aux décideurs et à la société civile	Intégration des communautés	Implication des démarches administratives
	OSC pasteurs	Appui à l'encadrement des pasteurs Sensibilisation Veille citoyenne Plaidoyer et interpellation	Meilleure compréhension de la transhumance transfrontalière	Faiblesses des moyens de mise en œuvre des décisions
			Cadre pérenne de dialogue intercommunautaire	Variabilité des réalités sociopolitiques d'une zone à l'autre
			Renforcement de la coopération entre les États	

Ces restitutions ont été suivies d'une remarque d'un participant tchadien : ces types d'accords entre des acteurs de part et d'autre d'une frontière n'existent pas au Tchad, alors qu'ils pourraient être utiles avec les communautés du Soudan, pour prévenir les conflits.

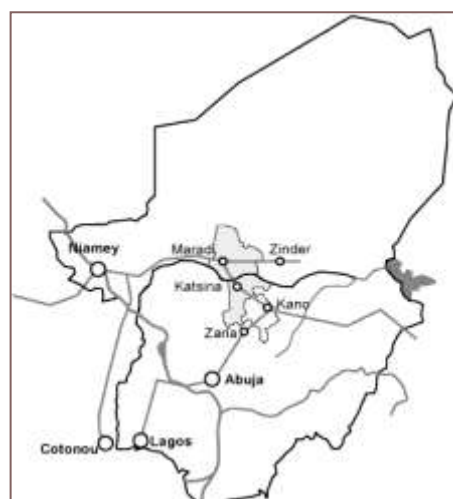
### Étude de cas sur l'accord bilatéral pour la gestion et l'organisation de la transhumance transfrontalière entre la région de Maradi (Niger) et l'État de Katsina (Nigéria) – M. Soumaila Amadou

#### Présentation de la région de Maradi

La région de Maradi est le poumon économique du Niger. Située au centre sud du pays, elle comporte une vaste zone pastorale (1 455 693 ha) aux potentialités nombreuses. Elle est donc une région carrefour pour beaucoup de transhumants, surtout en périodes de déficit fourrager au cours desquelles des animaux provenant du Mali peuvent s'y retrouver.

Trois systèmes d'élevage sont observables dans la région de Maradi : transhumant, nomade et sédentaire. Elle comprend un cheptel de plus de 8 millions de têtes (2017).

La région de Maradi est frontalière sur 150km de trois États du Nigéria, avec lesquels il y a beaucoup d'échanges. Chaque année, de nombreux éleveurs descendent vers l'état de Katsina, après la libération des champs (décembre), pour chercher du fourrage. Ils traversent alors la région de Maradi, occasionnant une surcharge sur le disponible fourrager et une importante dégradation des terres.



### *Contraintes pesant sur le pastoralisme*

Malgré les potentialités de Maradi, des contraintes demeurent et pèsent sur le pastoralisme, en effet la zone reste impactées par les changements climatiques et la pression démographique qui occasionnent :

- Des dégradations sur les ressources naturelles et des déficits fourragers fréquents,
- Des conflits entre agriculteurs et éleveurs dus à l'avancée du front agricole.

A cela, il faut ajouter sur l'espace transfrontalier Maradi-Katsina l'insécurité grandissante et les atteintes multiformes aux biens et aux personnes (vols à main armées, attaques) qui occasionnent des pertes énormes pour les hommes et les troupeaux. C'est en réponse à ces contraintes qu'est née l'idée d'un cadre de proximité sur la gestion et l'organisation de la transhumance transfrontalière entre les deux collectivités.

### *Processus de construction du protocole d'accord*

**En 2016**, une série de visites de travail et d'échanges entre les organisations paysannes (AREN pour le Niger) des deux collectivités se sont tenues pour ébaucher le processus d'obtention d'un protocole d'accord.

**De novembre 2016 à janvier 2017**, les gouvernorats de Maradi et de Katsina se sont intéressés au processus et une équipe technique composée de services techniques déconcentrés a été mise en place pour la poursuite des échanges.

Un cadre de dialogue plus pérenne ayant ainsi été créé, un consultant a été recruté pour produire la première ébauche du protocole d'accord.

**Les 30 au 31 janvier 2017**, un forum des acteurs s'est tenue pour aboutir à un consensus autour des grands axes protocole et de ces instances de mise en œuvre dont : un comité technique bilatéral et des groupes thématiques.

**Entre janvier et juillet 2017**, les États centraux se sont impliqués dans le processus par le biais des ministères concernés pour vérifier les normes du document consensuel en vue de sa validation définitive.

**Le 25 juillet 2017**, le protocole d'accord a été signé, lors d'une cérémonie officielle, par les gouverneurs de Maradi et Katsina. Par la suite les attributions du comité technique ont été définies, ainsi que celles des 5 groupes thématiques :

- Mobilité transfrontalière
- Commerce transfrontalier
- Sécurité transfrontalière
- Vol de bétail
- Activités culturelles transfrontalières

**En août 2017**, le comité technique bipartite composé de 13 membres de chaque pays, s'est officiellement installé à Katsina, et le consultant a restitué sa proposition d'instruments d'application de l'accord :

- Plan d'actions triennal de mise en œuvre de l'accord,
- Statut et règlement Intérieur du comité technique,
- Plan stratégique et de communication,
- Organigramme de toutes les instances de l'accord et attributions du comité technique.

Ces outils ont été validés **en novembre 2017** et les membres des groupes thématiques ont été désignés **de février à mars 2018**.

Une table-ronde des partenaires techniques et financiers est prévue autour du plan d'action triennal.

Instances de l'accord	Attributions
Conseil des gouverneurs	Validation et Approbation des propositions du comité technique Convocation des sessions du comité technique
Comité technique	Plaidoyer institutionnel Orientations stratégiques au conseil des gouverneurs Supervision et arbitrage des activités des GT Intermédiaire entre le conseil des gouverneurs et les groupes thématiques
Groupes thématiques	Animation du cadre d'échanges Suivi-évaluation des réalisations Vulgarisation et application des textes réglementaires

### *Premiers résultats obtenus*

- Création d'un cadre harmonieux de dialogue autour de la transhumance transfrontalière.
- Une mobilité de plus en plus apaisée, depuis que l'État de Katsina a internalisé les enjeux de la transhumance, il n'y a plus eu de problème de vols et d'attaque. Les services de renseignement sont actifs le long de la frontière et les services techniques de part et d'autre sont en contacts.
- Un dialogue pour fixer les périodes de passage de la frontière pour la descente des troupeaux.
- Des zones de replis ont été négociées pour les éleveurs nigériens.
- Début d'opérationnalisation du plan d'action triennal sur la sécurité, le vol de bétail, les échanges transfrontaliers d'information.
- Il y a un début de mobilisation financière autour du plan d'action (PRAPS, Coopération Suisse).
- Enfin, un accord de principe obtenu pour l'extension de l'accord avec les États nigériens de Zamfara et Sokoto.

Une large diffusion de l'accord reste à mener auprès des éleveurs.

### *Conclusion sur ce processus*

Deux facteurs sont déterminants dans ce processus :

- Il a été porté par la société civile,
- La transhumance est devenue une question sécuritaire, à tel point que certains États du Nigéria ont interdit la mobilité. Un tel accord permet de s'organiser pour traiter de ces questions sécuritaires, c'est une initiative à dupliquer auprès des autres régions du Niger, avec les États frontaliers du Nigéria.

## Session 4 : Impacts liés au pastoralisme transfrontalier

- ANALYSE DES IMPACTS ET POTENTIALITÉS DU PASTORALISME TRANSFRONTALIER – TRAVAUX DE GROUPE

Répartis en trois groupes, les participants ont identifié les impacts positifs ou négatifs du pastoralisme transfrontalier, d'un point de vue économique, social et environnemental, sur les zones de départ et d'arrivée de troupeaux.

### Impacts économiques

Positifs	Négatifs
<b>Dans les zones de départ – Zones d'attache</b>	
Diminution de la charge animale sur les ressources pastorales Diminution des charges en alimentation animale pour les ménages Gain de poids pour les animaux et augmentation des prix des animaux Termes de l'échange favorables à l'éleveur Accroissement du capital bétail	Ralentissement de l'économie locale (échange, ...) Insécurité alimentaire Réduction des revenus des ménages Diminution d'emploi Ralentissement des activités économiques relatives au secteur de l'élevage Diminution de l'offre de services vétérinaire Diminution de la production laitière Faible animation des marchés
<b>Dans les zones d'arrivée – Zones d'accueil</b>	
Rehaussement de l'économie Augmentation des produits animaux des ménages Disponibilité en protéines animales Création d'emploi Accroissement de l'offre des services vétérinaires Accroissement des recettes des collectivités Bonne fréquentation des marchés Amélioration génétique des troupeaux	Pertes d'animaux (vols, taxes, égarement...) Chute des prix des animaux Augmentation des prix des denrées alimentaires Prolifération des maladies animales

### Impacts sociaux

Positifs	Négatifs
<b>Dans les zones de départ – Zones d'attache</b>	
Sécurisation des moyens de subsistance, accroissement des productions animales, amélioration génétique Réduction des conflits	Risques sanitaires pour les populations : apport de nouvelles pratiques (consommation de stupéfiants), maladies Pertes d'animaux, tracasseries, occupation des terres Baisse de la qualité de la nutrition Manque d'éducation formelle Éclatement des familles Exclusion des éleveurs des processus de décision de leur zone de départ
<b>Dans les zones d'arrivée – Zones d'accueil</b>	
Accroissement des productions végétales Exportation des espèces Renforcement des liens sociaux culturels Brassage culturel – ouverture d'esprit	Augmentation des conflits

## Impacts environnementaux

Positifs	Négatifs
<b>Dans les zones de départ – Zones d'attache</b>	
Réduction de la pression sur les ressources pastorales Favorise la régénération naturelle Équilibre écologique Réduction des émissions de gaz à effet de serre Réduction des cas de feux de brousse	Diminution de la fertilité du sol (moins d'apport de fumier) Tassement des sols (glacification) Diminution de l'ensemencement naturel
<b>Dans les zones d'arrivée – Zones d'accueil</b>	
Ameublement du sol Zoochorie et endozoochorie (transport de semences) Introduction / diversification des espèces végétales : accroissement des productions végétales Fertilisation du sol	Surpâturage Mutilation des arbres Pollution des eaux et du sol Déséquilibre écologique Perturbation de certains écosystèmes Dégradation du milieu due à l'augmentation de la capacité de charge Augmentation de l'émission de gaz à effet de serre Risques de feux de brousse

## Synthèse et compléments

**Sur le plan social**, il faut insister sur le fait que le déplacement entraîne de nouvelles façons de vivre que les jeunes ramènent dans leurs zones de départ (prise de drogue par exemple). La question de l'éducation est également critique : soit les enfants partent en transhumance et ils n'étudient pas, soit ils restent dans les zones de départ et n'étudient pas non plus car leurs parents ne sont pas présents.

**Sur le plan économique**, l'arrivée des transhumants est positive pour les zones d'accueil car elle facilite l'accès aux protéines animales. Les éleveurs eux peuvent obtenir un meilleur prix de vente que dans leurs zones de départ.

Par ailleurs, le coût de production des systèmes transhumants est plus intéressant que celui des systèmes sédentaires.

Il y a donc beaucoup de pertes sur le plan social mais beaucoup de gains sur le plan économique pour l'éleveur.

**Sur le plan environnemental** enfin, le système est à l'équilibre, il y a autant de pertes que de gains.



- COMPLÉMENTS DU FORMATEUR SUR LES POTENTIALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PASTORALISME TRANSFRONTALIER – DR. ABOUBA SAIDOU

### **Potentialités sur la dimension sociale du pastoralisme**

Dans toutes les communautés, la mobilité a devancé la sédentarité. C'est petit à petit que la sédentarisation est arrivée, accompagnée de la notion de propriété de terre.

Aussi, au-delà d'une activité de production le pastoralisme est-il un mode de vie pour les pasteurs avec ses spécificités :

- La fréquentation de zone à faible densité humaine par de petits groupes sociaux ou unités familiales,
- La mobilité qui implique une accommodation à travers des alliances et accords sociaux entre les communautés,
- La nécessité de créer les conditions d'une viabilité sociale et économique pour de petites unités familiales où la femme joue un rôle primordial.

Les communautés de pasteurs entretiennent entre elles des liens sociaux forts à travers les grandes rencontres annuelles (cures salées, Guérouel, ...).

### **Potentialités sur la dimension économique du pastoralisme**

L'importance économique du pastoralisme est bien connue, selon les pays il contribue à hauteur de 12 à 15 % au PIB nationaux. Paradoxalement les investissements restent insuffisants dans le sous-secteur, plusieurs arguments plaident en faveur du soutien au pastoralisme :

- Son coût de production bas : 720 FCFA/kg produit en élevage pastoral contre 2 460 FCFA/kg en intensif,
- L'élevage pastoral est le principal pourvoyeur des marchés à bétail des pays sahéliens,
- Le bétail transhumant approvisionne pendant toute la saison sèche les marchés des pays de transit et d'accueil (exportation).

## Session 5 : Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS

- ENJEUX ET DÉFIS DU PASTORALISME TRANSFRONTALIER, AVENIR POUR LA MOBILITÉ VERS LES PAYS CÔTIERS

### Présentation du formateur sur les enjeux, défis et perspectives du pastoralisme transfrontalier – Dr. Abouba Saidou

#### Enjeux

Le pastoralisme demeure le système de production animale le mieux adapté et le plus efficient, au regard de la nature imprévisible de l'écosystème sahélo-saharien. Mais la question se pose de savoir s'il est en mesure de couvrir la demande en produits d'origine animale d'une population à la démographie galopante. Ne faut-il pas aller vers d'autres formes d'élevage ? Du point de vue des pastoralistes, la modernisation des pratiques est possible, mais elle n'empêche pas la mobilité. Le Niger, par exemple, n'a pas les ressources naturelles pour sédentariser tout son cheptel.

La transhumance génère des revenus considérables et des emplois au niveau des pays d'accueil. Une étude du BRACED a suivi 386 familles, qui ont dépensé près d'un milliard de FCFA pendant leur déplacement 2014-2015.

Malgré cela, le pastoralisme demeure l'objet de préjugés de toute sorte, tendant à le considérer comme une pratique dépassée, destructive et prédatrice de ressources naturelles, peu productive et source de conflits.

#### Défis

Par ailleurs, le pastoralisme fait face à de nombreux défis qui l'entravent dans son chemin vers la durabilité.

L'élevage pastoral a toujours fait face aux sécheresses, mais les pasteurs ont développé des stratégies d'adaptation.

Les défis les plus importants actuellement concernent l'accès aux ressources et l'amenuisement des espaces pastoraux en raison de l'accaparement des « terres vacantes ».

Le terrorisme pèse également sur le pastoralisme, les zones les plus reculées, exploitées par les transhumants, sont devenues le fief des groupes terroristes.



Par ailleurs, en dépit de l'existence d'une réglementation régionale (directive A/DEC), les États côtiers durcissent le ton par rapport à transhumance transfrontalière. En cause, des craintes autour de la prédation sur les ressources, la démographie galopante, l'extension de l'agriculture et les conflits.

- Le Togo a fixé une limite au nombre d'animaux acceptés sur le territoire (50 000 têtes), ainsi que les dates d'entrée et de sortie, les zones de séjour, les badges...
- Le Bénin formule un nouveau projet de loi avec les mêmes types de limitations (170 000 têtes acceptées par an, accueil au Nord uniquement, taxes...),
- Au Nigéria : introduction de « permis de pâturer » dans certains États et interdiction de la transhumance dans d'autres,
- En Côte d'Ivoire, la réglementation en préparation va dans le sens de création de zones de concentration du cheptel transhumant, en contradiction avec la mobilité recherchée.

### *Perspectives positives*

Il y a une reconnaissance du pastoralisme sur le plan régional, à travers les déclarations de Nouakchott et de N'Djamena, la pratique est vue :

- Comme vecteur de croissance, de sécurité, de paix, de stabilité et de création d'emploi contribuant à faire reculer l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté en zones arides et semi-arides,
- Comme pratique agricole capable d'intégrer la valorisation des ressources naturelles des zones marginales (sahélo-sahariennes), la durabilité de leur gestion, la conservation des sols, la préservation de la biodiversité et l'adaptation à la variabilité climatique.

### **Échanges avec la salle**

Les pays du Sahel se composent de deux grands groupes : les pays producteurs et les pays consommateurs. Les relations entre ces pays sont anciennes à travers le commerce. Les organisations de la société civile jouent un rôle majeur dans l'intégration entre ces pays, à travers les liens et réseaux qu'elles tissent entre pays. Ces relations ne peuvent pas être laissées à la gestion des États, dont les représentants centraux sont dans des calculs politiques.

Au Tchad, 80% de la population rurale vit de l'élevage pastoral, il apporte donc une grande contribution à la richesse de l'État. Mettre fin à ce système aurait des répercussions en termes de pauvreté et de sécurité.

Au Niger, l'élevage est la deuxième source de revenus du pays (après l'uranium et le pétrole).

En ce qui concerne les conflits liés à la transhumance, les efforts doivent être concentrés au niveau local. Les acteurs locaux doivent prendre en main leur rôle dans la gestion de ces conflits.

### **Construction d'un argumentaire – Travaux de groupe**

En groupes pays, les participants ont proposé des arguments à insérer dans les messages de plaidoyer pour lever les contraintes au pastoralisme transfrontalier :

- A l'échelle des pays
- A l'échelle régionale

## Groupe Burkina Faso

Les principaux défis pesant sur le pastoralisme au Burkina Faso sont les conflits sociaux et le départ du bétail hors du pays.

Messages de plaidoyer	
Niveau national	Niveau régional
<p>Respect des textes par les pasteurs pour éviter les conflits sociaux – vaccination – documentation de transhumance (éviter les tracasseries) – Permet de minimiser les dépenses des pasteurs.</p> <p>Les autres utilisateurs des ressources naturelles (agriculteurs) doivent aussi respecter les textes : respect des couloirs de passage.</p> <p>Améliorer la vulgarisation à grande échelle des textes sur le pastoralisme (rôle de l'État et des collectivités locales) – Permet d'atténuer les conflits.</p> <p>Sécurisation et valorisation des zones pastorales reconnues contre l'avancée des cultures. Les équiper (points d'eau, parcs). Permet de : éviter les conflits sociaux, réduire les mouvements du bétail hors du pays, éviter les pertes sur le cheptel, renforcer les économies sociales, assurer la sécurité des pasteurs</p>	<p>Révision de la décision A/DEC et de son application par les pays membres de la CEDEAO.</p> <p>Permet de minimiser les tracasseries, les conflits et les tensions sociales.</p> <p>Développer des accords entre communes transfrontalières pour faciliter la mobilité du bétail, contribuer au brassage socioculturel et au renforcement de la cohésion sociale.</p>

## Groupe Niger

Messages de plaidoyer		Arguments
Niveau national	Niveau régional	
<p>Finalisation des textes en matière de : sécurisation des espaces, restauration des terres dégradées.</p> <p>Concrétisation de la politique de Neutralité en matière de Dégradation des Terres.</p> <p>Amélioration des financements : État, partenaires techniques et financiers, Grande Muraille Verte, P2RS (projet d'appui à la résilience).</p> <p>Implication des OSC et partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement du pastoralisme.</p>	<p>Le rôle économique de la transhumance est un aspect à mettre en valeur dans le plaidoyer au niveau régional.</p> <p>L'insécurité entre les pays doit être traitée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· 42 millions de têtes</li> <li>· 12% du PIB</li> <li>· 87 % de la population pratique l'élevage</li> <li>· Impact sur les ressources pastorales</li> <li>· Aléas climatiques</li> <li>· Le secteur de l'élevage ne bénéficie pas d'une grande part du budget de l'État, alors qu'il contribue à la sécurité alimentaire.</li> <li>· Lutte contre l'insécurité, les conflits intercommunautaires</li> <li>· Lutte contre les migrations</li> <li>· Menaces sur la stabilité nationale</li> <li>· Contribue à création d'emploi</li> </ul>

## Groupe Tchad

### ❖ Messages à porter à l'échelle nationale

Le Tchad est un pays d'élevage, son cheptel comprend 90 millions de têtes et le pastoralisme est un mode de production adapté aux écosystèmes du pays. Pourtant, il n'y a pas de loi qui régit le pastoralisme dans le pays. Ainsi, les aspects nécessaires suivants ont été relevés :

- Le gouvernement doit comprendre que la solution n'est pas dans la séparation mais dans l'intégration entre agriculture et élevage pour la gestion des ressources et la prévention des conflits.
- Tous les utilisateurs des ressources naturelles doivent accepter de vivre ensemble.
- Les connaissances locales et les accords sociaux doivent servir à renforcer les liens entre les communautés.
- L'État doit investir dans le pastoralisme (santé, accès vétérinaire) : l'élevage apporte une contribution importante au trésor public, mais à l'heure actuelle, il reçoit peu en contrepartie (moins de 1 % du budget national).
- Nécessité de légiférer sur les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles, en se basant sur les connaissances locales (loi rurale et pastorale).
- Valoriser et soutenir la société civile pastorale qui est active et efficace sur le terrain.
- Améliorer la communication autour du pastoralisme : les médias n'en parlent que dans le cadre des conflits.

### ❖ Messages à porter à l'échelle régionale

De tout temps, et avant la colonisation, l'élevage pastoral a été un vecteur d'échange (commerciaux, culturels), il doit servir de vecteur d'intégration des États.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Lever les contraintes liées aux textes réglementaires qui entravent la libre circulation, mettre en place des règles de gestion commune de la transhumance transfrontalière,
- Encourager les synergies et le réseautage entre les communautés, les organisations de la société civile, ...
- Inclure la question pastorale dans les politiques et stratégies sous-régionales (UA),
- Que la méfiance ou les conflits temporaires n'influencent pas les politiques de développement de l'élevage. Elles doivent reconnaître l'atout d'intégration que représente l'élevage transhumant.

- TABLE-RONDE SUR LE PASTORALISME DANS LA GMV ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**Panel :**

- M. Abdou Maisharou et M. Abdou Ibrahim – Grande Muraille Verte, Niger
- M. Amanaya Irrichid – ONG Aharog, Niger
- M. Dramane Fogo – Grande Muraille Verte, Burkina Faso
- Mme Laura Oumou – Réseau de Communication sur le Pastoralisme (ONG RECOPA), Burkina Faso
- M. Abakar Ahmat – Grande Muraille Verte, Tchad
- M. Mahamat Abderahmane Mahamat – ONG Mentor des Initiatives de Développement Local (MIDL), Tchad

**Modération :** Mme Adeline Derkima (CARI) et Dr. Abouba Saidou

*L'ONG RECOPA travaille sur la communication en milieu pastoral ; est-ce que la Grande Muraille Verte est connue sur le terrain par les pasteurs ?*

**Mme Laura Oumou** – Elle a découvert la Grande Muraille Verte à travers cette rencontre et selon elle, il est nécessaire d'informer les communautés de pasteurs transhumants sur les actions mise en œuvre dans ce cadre. Le pastoralisme peut en effet contribuer à la réalisation de la GMV et en parallèle, l'Initiative pourrait soutenir le pastoralisme transfrontalier.

Le RECOPA peut être mobilisé pour diffuser de l'information sur la GMV, pour cela le ReSaD peut mettre en lien l'ONG et l'Initiative.

*Y a-t-il des actions menées dans le cadre de la GMV qui soient orientées vers les communautés de pasteur ? Comment favoriser une meilleure intégration du pastoralisme dans la GMV ?*

**M. Dramane Fogo** – Les projets régionaux ACD et FLEUVE<sup>1</sup> ont été mis en œuvre dans la commune de Dori. Ils impliquent tous les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile. Les organisations de pasteurs ont donc été impliquées, et elles ont bénéficié d'appui en fourrage et de services de vaccination. Les pasteurs sont donc bien une cible de la GMV mais les projets n'ont pas été conçus pour les cibler spécifiquement.

Il y a des cadres de concertation locaux, communaux, régionaux qui regroupent tous les acteurs. Ces cadres peuvent être des espaces où faire remonter les besoins vers la GMV.

Le Programme de Renforcement des Capacités de la GMV au Burkina Faso va privilégier la communication, tous les canaux vont être mobilisés pour présenter comment la GMV peut représenter une opportunité pour tous les acteurs.

*Y a-t'il des projets dans le cadre de la GMV qui appuient le pastoralisme au Niger ? Est-ce qu'au stade actuel, il y a des dispositions prises pour appuyer le pastoralisme ?*

**M. Abdou Ibrahim** – Il n'y a pas de projets spécifiques sur le pastoralisme mais des projets intégrés. Le plan d'action de la GMV est conçu en tenant compte de toutes les problématiques de son tracé y compris l'agriculture et le pastoralisme.

<sup>1</sup> ACD : Action Contre la Désertification (Union Européenne – FAO) / FLEUVE : Front Local Environnemental pour une Union Verte (Union Européenne – Mécanisme Mondial)

Aussi les actions sur le terrain peuvent-elles intégrer la restauration d'espaces pastoraux dégradés. Le projet FLEUVE, mené dans les communes des régions de Tahoua et Dosso, est intervenu dans la zone agropastorale. Ses actions de renforcement des capacités ont touché aussi bien les éleveurs que les agriculteurs.

Le projet ACD intervient dans les régions de Tillabéri, Dosso et Tahoua. Ses actions de renforcement des capacités sont axées sur la gestion intégrée des ressources naturelles. Sur le terrain, le projet va permettre de restaurer des terres dégradées grâce à la charrue Delfino, il est notamment prévu de traiter 12 000 ha en zone pastorale.

L'Agence Nationale de la GMV au Niger a soumis 11 projets à travers l'Union Africaine, pour rechercher des financements. Ces projets prennent en compte le pastoralisme.

Toutes les activités de la GMV, prévoient des comités de gestion communaux ou locaux qui assurent la représentativité de tous les acteurs.

Enfin, l'ANGMV souhaite mettre en place une alliance autour de la GMV qui intégrera tous les acteurs (OSC, Communes, Ministères,...), elle visera entre autres à montrer que la GMV n'est pas qu'un simple programme environnemental, mais une initiative intégrée.

*Comment faciliter la collaboration entre les actions des organisations de pasteurs et la GMV ?*

**M. Amanaya Irrichid** – L'ONG Aharog intervient dans la région de Tahoua, en zone pastorale. Tous les projets de l'ONG intègrent les thématiques de la gestion de l'environnement et de la lutte contre la désertification. Actuellement, dans un processus de renforcement des capacités, l'ONG cible les communes d'Illéla et de Tchintabaraden situées en zone GMV.

Aussi, dans le cadre de ses actions en soutien aux pasteurs, qui intègrent la gestion durable des terres, l'ONG semble-t-elle contribuer à la réalisation de la GMV.

*Il y a une superposition de la zone pastorale et de la zone GMV au Niger. Dans ces territoires concernés, la GMV pourrait-elle être un outil de plaidoyer pour l'intégration du pastoralisme ?*

**M. Abdou Maisharou** – L'aspect pastoralisme est largement pris en compte dans le plan d'action de la GMV au Niger. Il est nécessaire d'améliorer la disponibilité de l'eau et des ressources en pâturage dans la zone pastorale pour éviter la descente précoce des troupeaux et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. La GMV prévoit donc des actions d'hydraulique pastorale pour créer un maillage, ainsi que des actions de gestion durable des terres et de récupération des terres dans la zone pastorale pour améliorer la disponibilité en fourrage.

Enfin, l'ANGMV souhaite monter un projet avec le Tchad pour gérer les va et viens des troupeaux de dromadaires entre Diffa et le lac Tchad.

**M. Amanaya Irrichid** – La GMV sera une belle initiative si elle parvient à associer l'ensemble des acteurs locaux autour de la gestion de l'espace. Mettre en place une bonne communication entre les acteurs pour obtenir des consensus autour de la gestion des ressources pastorale permettrait de faire tâche d'huile. L'inquiétude qui demeure pèse sur la possibilité d'accaparement des grands espaces récupérés.

*La bande de la GMV frôle la zone désertique au Tchad, quels sont les projets qui y sont mis en œuvre ? Est-ce qu'ils intègrent le pastoralisme ?*

**M. Abakar Ahmat** – Depuis que la GMV a été créée elle est intervenue autour de Mao, ses débuts consistaient à la production de plants pour le reboisement et au soutien à la planification communale. Il n'y a pas eu beaucoup de projet jusqu'en 2015 avec le projet FLEUVE qui a permis la réalisation de différentes activités : régénération naturelle assistée, mise en défens des villages et oasis, forages solaires, pare-feux... Certains des forages ont été réalisés pour l'abreuvement du bétail, mais il y a eu peu de moyens pour fournir un soutien direct aux pasteurs.

*Il n'y a donc pas forcément eu de projets nationaux, c'est dans le cadre d'un projet régional qu'il y a eu quelques activités concernant les pasteurs. La société civile est-elle informée sur la GMV ? Quelle collaboration est possible ?*

**M. Mahamat Abderrahmane Mahamat** – La GMV est peu connue et plutôt vue comme une initiative environnementale. Cette rencontre a contribué à faire comprendre qu'il s'agit d'une initiative intégrée. Au Tchad, il existe des réseaux en matière d'environnement, qui organisent des rencontres régulières. L'ONG MIDL peut contribuer à la sensibilisation et à la diffusion d'informations sur la GMV. Elle peut aussi fournir son expertise dans l'accompagnement des pasteurs, l'animation et la concertation pour la mise en œuvre de la GMV.

*Le pastoralisme peut contribuer à réaliser les objectifs de la GMV et la GMV peut soutenir à la reconnaissance du pastoralisme. La collaboration entre la GMV et la société civile pourrait-elle permettre de porter un plaidoyer pour rouvrir le dossier sur le code pastoral ?*

**M. Mahamat Abderrahmane Mahamat** – La GMV pourrait absolument soutenir le plaidoyer porté par la société civile. C'est le terme « pastoral » qui fait peur, la loi aurait peut-être été promulguée si elle était qualifiée avec un autre terme.

## **Discussions avec salle :**

### *Rôles de la société civile*

Les OSC ont un rôle de veille – contrôle citoyen – sur les actions de l'État. Il ne faut pas oublier ce rôle et le mettre en avant.

**Abdou Maisharou** – La GMV attend beaucoup de la société civile pour la mobilisation de financements. Par ailleurs, l'ANGMV souhaite mettre en œuvre ses projets sur le terrain en partenariat avec les OSC, en insistant sur l'implication des organisations locales, présentes dans les communes.

### *Communication sur la Grande Muraille Verte*

Les animateurs de la GMV doivent beaucoup communiquer : encore trop d'acteurs du développement n'ont pas compris ce qu'est la GMV. Elle reste assimilée à des actions de plantation, les communes qui sont concernées ne sont pas connues, ...

**Représentants du ReSaD** – De son côté, le ReSaD participe pleinement à cet effort de vulgarisation et d'information (atelier de Dosso en 2014, notes d'actualités), mais c'est travail de longue haleine, qu'une organisation ne peut pas faire seule. Les agences nationales de la GMV doivent partager leur documentation avec les réseaux de la société civile.

**Représentant de l'UICN** – Au niveau des faitières d'OSC, les informations sur la GMV parviennent généralement. Mais la GMV ne doit pas attendre que l'effort soit uniquement porté au niveau de la société civile.

**Représentant de l'Association de Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN)** – L'atelier a permis de mieux comprendre GMV. C'est important de communiquer auprès des éleveurs, car souvent les projets environnementaux ne s'adressent pas trop à eux. L'AREN a des moyens de communication (site web) qu'elle peut mettre à profit pour informer sur la GMV.



## Conclusion

La clôture de la rencontre a été marquée par les interventions de :

**M. Ibrahima Semega**, point focal du ReSaD au Mali et membre de la plateforme GCOZA

**M. Razingrim Ouedraogo**, chargé de programme au sein de l'UICN qui exécute le projet « Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte ».

**Dr. Abouba Saidou**, formateur et animateur des trois jours de la rencontre.

**M. Maisharou Abdou**, directeur de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Niger

**M. Ahmadou Gambo**, chargé de liaison du ReSaD au Niger et coordinateur du CNCOD qui coorganise l'atelier.

**Mme Adeline Derkimba**, coordinatrice du ReSaD et codirectrice du CARI qui est également coorganisateur de l'atelier.

Les travaux des trois jours ont permis de d'insister sur le fait que le pastoralisme peut contribuer à la Grande Muraille Verte et inversement. La GMV peut en effet être une opportunité pour le pastoralisme, elle est un cadre favorable destiné à répliquer des bonnes pratiques contribuant à un développement durable des productions agro-sylvo-pastorales. L'Initiative représente aussi une opportunité en termes de plaidoyer. Le pastoralisme va trouver sa place dans la GMV, pour cela les acteurs doivent connaître, comprendre et être convaincus du pastoralisme.

D'après le représentant de l'UICN, la thématique de cet atelier s'est montrée très pertinente, au regard de la richesse des discussions. Le projet « Réduire les écarts dans la GMV » vise à renforcer les synergies et à produire des recommandations ; l'atelier a pleinement contribué à cela.

En perspective, la GMV est en train de réfléchir à rassembler de nouveau la société civile au cours d'un forum OSC – GMV. Ce forum devra permettre à la société civile de mieux s'engager dans la GMV.

Cet atelier a fait remonter des préoccupations et une vision du pastoralisme déjà soulevées lors de la rencontre organisée par le ReSaD à Nouakchott. Les éléments de plaidoyer qui ont été produits seront formalisés et compilés avec ceux issus de la rencontre de Nouakchott. Ils pourront nourrir les actions de plaidoyer de tous les partenaires des deux ateliers, et seront portés par le ReSaD auprès de la Grande Muraille Verte.



## Annexes

- AGENDA DE LA RENCONTRE

Jour 1 – 26 mars 2018	
Horaires	Sessions
8h00-8h45	<i>Accueil des participants</i>
8h45-9h15	<i>Mots d'ouverture</i>
9h15-9h30	Tour de table
	<b>1. Appréhender la diversité des systèmes pastoraux dont transfrontalier</b>
9h30-10h	<i>Séquence 1 : Pastoralisme dans le contexte de mise en œuvre de la GMV</i>
10h-13h30 <i>Une pause café sera servie à 11h</i>	<i>Séquence 2 : Systèmes pastoraux au Sahel, cas du Burkina Faso, du Niger et du Tchad</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication du formateur en plénière</li> <li>- Travaux de groupe sur les mobilités dans chaque pays</li> <li>- Restitution des travaux de groupe</li> </ul>
13h30-14h30	<i>Pause déjeuner et prière</i>
	<b>2. La réglementation qui encadre le pastoralisme</b>
14h30-17h00	<i>Séquence 3 : Partage d'information sur les réglementations en vigueur</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication du formateur en plénière</li> <li>- Travaux de groupe sur l'analyse des contraintes à la mobilité</li> <li>- Restitution des travaux de groupe</li> </ul>

Jour 2 – 27 mars 2018	
Horaires	Sessions
8h30-9h00	<i>Synthèse du jour 1</i>
	<b>3. Gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires</b>
9h00-13h30 <i>Une pause café sera servie à 11h</i>	<i>Séquence 4 : Introduction aux écosystèmes des zones arides et semi-arides</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication du formateur en plénière</li> <li>- Étude de cas – Drydev, CARE Niger</li> <li>- Travaux de groupe sur les initiatives territoriales d'appui au pastoralisme transfrontalier</li> <li>- Restitution des travaux de groupe</li> <li>- Étude de cas sur l'accord bilatéral Maradi-Katsina</li> </ul>
13h30-14h30	<i>Pause déjeuner et prière</i>
	<b>4. Impacts liés au pastoralisme transfrontalier</b>
14h30-17h30	<i>Séquence 5 : Impacts et potentialités du pastoralisme transfrontalier</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de groupe sur l'analyse des impacts du pastoralisme</li> <li>- Restitution des travaux de groupe</li> <li>- Compléments du formateur sur les potentialités socio-économiques du pastoralisme transfrontalier</li> </ul>

Jour 3 – 28 mars 2018	
Horaires	Séquence
8h30-9h00	<i>Synthèse du jour 2</i>
	<b>5. Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS</b>
9h00-11h00	<p><i>Séquence 6</i> : Enjeux et défis du pastoralisme transfrontalier, avenir pour la mobilité vers les pays côtiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication du formateur en plénière</li> <li>- Travaux de groupe sur les contraintes à lever pour favoriser le pastoralisme transfrontalier</li> <li>- Restitution des travaux de groupes</li> </ul>
11h00-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-12h30	<i>Séquence 7</i> : Table-ronde sur le pastoralisme dans la GMV et échanges avec la salle
12h30-13h30	<i>Conclusion et Clôture de l'atelier</i>
13h30-14h30	<i>Pause déjeuner et prière</i>

• LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom-Prénom	Fonction	Organisation	Localité
1	Abdou Ibrahim	Chargé de programme	Agence Nationale GMV	Niamey - Niger
2	Issiaka Kadade	Directeur Communal de l'Environnement	Commune de Maradi	Maradi - Niger
3	Soumaila Amadou	Directeur Régional de l'Élevage	Région de Maradi	Maradi - Niger
4	HALILOU Moussa	Point focal ReSaD	CNCOD	Niamey - Niger
5	Harouna Abarchi	Responsable Pastoralisme	AREN	Niamey - Niger
6	Amadou Siddo	Président	FNEN-DADDO	Niamey - Niger
7	Boureima Fandou	Coordinateur	GAP/CNCOD	Niamey - Niger
8	Salamatou Bagnou		CARE	Niamey - Niger
9	Amanaya Irrichid		Aharog	Tahoua - Niger
10	Zakari Yaou Chaibou	Planificateur	PRAPS	Niamey - Niger
11	GAMBO Ahmadou	Chargé de liaison ReSaD	CNCOD/ReSaD	Niamey - Niger
12	Abakar Ahmat Mr	Point focal GMV	GMV Tchad	N'Djamena - Tchad
13	ABDELAZIZ HAROUN Haggar	Délégué Régional	Délégation Régionale de l'Environnement	Gozbeida
14	Telly Walawala	Formateur	LEAD Tchad	N'Djamena - Tchad
15	MAHAMAT ABDERAMANE Mahamat	Président de l'association	Mentor des Initiatives de Développement Local	N'Djamena - Tchad
16	YOUSSOUF Mahamat Hassan	Président de l'association	Association des Jeunes Nomades	N'Djamena - Tchad
17	MOUBACHAR Saleh Oumar	Président de l'association	Association des Eleveurs Nomades	N'Djamena - Tchad
18	FOGO Dramane	Directeur de l'Environnement	Province du Yahga	Sebba - Burkina Fas
19	SEBGO Yaya	Service Technique Environnement	Commune de Dori	Dori - Burkina Faso
20	YE Abidiassé	Directeur provincial Ressources Animales et Halieutiques	Province du Seno	Dori - Burkina Faso
21	OUEDRAOGO Pierre Omer	Point focal ReSaD	SPONG	Ouagadougou - Burkina Faso
22	MAÏGA Amadou Nouhoun	Chargé de GRN et SA	A2N : Association Nodde Nooto	Dori - Burkina Faso
23	OUMOU Laura	Chargée du genre	RECOPA	Ouagadougou - Burkina Faso
24	SEMEGA Ibrahima	Point focal ReSaD	GCOZA	Bamako - Mali
25	DERKIMBA Adeline	Coordinatrice du ReSaD	CARI	Cavaillon - France
26	ALBAGNAC Manon	Volontaire du ReSaD	CARI / SPONG	Ouagadougou - Burkina Faso
27	OUEDRAOGO Razingrim		UICN	Ouagadougou - Burkina Faso
28	SAIDOU Abouba	Formateur		Niamey - Niger
29	YOUNFA Alhassane	Expert-conseil	GIZ/ZFD	Niamey - Niger
30	Abderrahmane Outmani	Coordinateur sectoriel élevage	Coopération Belge	Niamey-Niger